

Abonnements par la poste:

Édition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE ..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration

336-340 NOTRE-DAME EST

MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460

SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

FAIS CE QUE DOIS!

Le Soudan, l'Angleterre et l'Egypte

Quelques coups échangés dans des conditions que nous connaissons encore mal ont remis au premier plan la question du Soudan. Un bref article de la Gazette de ce matin pouvait mettre les gens peu renseignés sous l'impression qu'il s'agit d'abord d'un conflit — actuel ou possible — entre les troupes britanniques et des tribus plus ou moins sauvages. La fin seule de la note mettait en cause, comme facteur éventuel du problème, le gouvernement égyptien.

Or, en fait, nous ne disons pas dans l'émeute ou le choc sanglant de Khartoum, mais dans la question même du Soudan — c'est le gouvernement de Londres et celui du Caire qui s'affrontent.

Les journaux de Londres ne s'y trompent pas, eux, et la première dépêche que nous apporte ce matin le télégraphe dit précisément qu'ils font grand tapage autour de l'incident et qu'ils l'attribuent « à une conspiration par certaines personnes intéressées en Egypte, conspiration qui tend à chasser les Anglais du Soudan et à y établir l'autorité égyptienne ». La dépêche rappelle en même temps, ce qui est plus grave que la conspiration réelle ou imaginaire, qu'en juin dernier le premier ministre égyptien, Zaghloul Pacha, déclara à ses collègues de la Chambre des députés que l'Egypte insisterait sur la complète évacuation du Soudan par les Anglais et que, d'autre part, les ministres britanniques ont annoncé dans leur propre parlement que, pour aucune raison, les Anglais ne renonceraient à leurs responsabilités envers le Soudan et les Soudanais. (Élégante façon de dire: J'y suis, j'y reste.)

Et c'est là qu'est le noeud du problème, qui doit tout prochainement faire l'objet de négociations entre Zaghloul Pacha et M. Ramsay MacDonald.

Repassons, à la course, un peu d'histoire ancienne, facilement oubliée, et contemporaine, que le service télégraphique et la censure de guerre ne nous ont que très imparfaitement permis de connaître.

Les Indes sont la grande richesse extra-européenne de l'Angleterre, le principal facteur peut-être de sa politique internationale. Or le percement de l'isthme de Suez et la construction du canal ont redonné à l'Egypte le rôle qu'elle tenait dans le monde antique, avant la découverte du Cap de Bonne-Espérance. Elle est redevenue la clé et le vestibule de l'Inde. D'où l'extrême intérêt qu'elle a pris, depuis la construction du canal, pour les Anglais, maîtres de l'Inde.

En 1882, à la suite particulièrement de l'agitation d'Arabî Pacha, les Anglais occupèrent le pays — provisoirement, affirmèrent-ils — sans « autre but que d'assurer l'ordre et un commencement d'institutions parlementaires ». Ils y sont encore — mais dans des conditions qui ne ressemblent pas tout à fait à celles d'hier.

En 1914, la guerre vint, en Egypte comme ailleurs, modifier profondément les situations anciennes. La Turquie, suzeraine officielle de l'Egypte, étant entrée en lutte aux côtés de l'Allemagne, l'Angleterre qui, jusque là, avait respecté le principe de la suzeraineté turque, l'abolit et proclama l'Egypte protectorat britannique (18 novembre 1914). Les journaux anglais déclaraient en même temps que le protectorat était simple mesure de guerre, destinée à prendre fin avec la guerre elle-même. Celle-ci terminée, beaucoup d'Égyptiens, grisés par les grandes déclarations sur la guerre de liberté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, crurent arrivée l'heure de l'indépendance. Dès le lendemain de l'armistice, Zaghloul Pacha, alors vice-président de l'Assemblée législative, alla porter en ce sens une déclaration au haut-commissaire britannique. Celui-ci ne l'entendit pas de cette oreille. Zaghloul constitua une délégation chargée de faire connaître au Conseil suprême les desiderata de ses co-partisans. Les autorités britanniques lui interdirent de partir pour l'Europe. Le premier ministre, Rouchdy Pacha, ne fut pas plus heureux dans ses démarches et, comme on lui refusait pareillement la permission de partir, donna sa démission.

Le 25 janvier 1919, la délégation égyptienne, constituée par Zaghloul, ne pouvant se faire entendre personnellement, adressa à la conférence de la paix un memorandum solennel. Quatre des chefs nationalistes, dont Zaghloul lui-même, furent quelque temps après déportés à Malte. Ce fut le signal d'une révolte que les Anglais écrasèrent par la force et dont les dépêches nous apportèrent quelques échos. Les Anglais comprirent que leur victoire militaire ne réglait pas la question. Leur nouveau commissaire, le maréchal Allenby, rappela Zaghloul et ses compagnons et leur permit de partir. Ceux-ci se heurtèrent à un refus de Wilson (que les Anglais n'étaient peut-être pas sans avoir quelque raison de prévoir). Mais le problème restait posé et Lloyd George chargea d'une enquête en Egypte lord Milner. Celui-ci, après trois ou quatre mois de séjour, se convainquit, paraît-il, de l'impossibilité de maintenir le protectorat. Il recommanda l'octroi d'une forme d'indépendance — mitigée, avec droit pour les Anglais de garder des garnisons dans la zone du canal, de se servir du territoire égyptien en cas de guerre et de maintenir au Caire un haut-commissaire chargé de contrôler la politique étrangère, les finances et la justice égyptiennes. Les Anglais, qui n'hésitent pas, le cas échéant, à traiter avec ceux qu'ils emprisonnaient la veille, entamèrent à ce propos, avec Zaghloul et un certain nombre d'autre Égyptiens, des négociations directes.

L'opinion égyptienne se divisa alors entre « modérés » et « extrémistes », mais — il faut hâter le récit — après l'échec de négociations conduites par les modérés, l'accord parut se faire autour de Zaghloul, qui déclarait insuffisantes les propositions Milner. Pour mettre fin à l'agitation, les Anglais interdirent les réunions publiques et ordonnèrent à Zaghloul de se retirer à la campagne. Celui-ci, refusant, fut déporté aux Seychelles, en même temps qu'on emprisonnait un certain nombre de ses amis. Nouvelles émeutes, réprimées par les mitrailleuses et les avions de bombardement. L'agitation et le mécontentement grandissaient quand même. L'Angleterre crut opportun de faire des concessions. Elle annonça, le 28 février 1922, l'abolition du protectorat et la proclamation de l'indépendance — en réservant certains points (dont la question du Soudan, la sécurité des communications impériales par Suez, la défense de l'Egypte contre toute agression étrangère, la protection des étrangers) et en maintenant le statu quo (la dictature militaire) jusqu'à la solution des questions réservées. Nouvelles divisions à ce propos chez les Égyptiens. Nouvelles émeutes.

Le tout se termina, après la condamnation à mort (commuée) de sept chefs égyptiens, de nouvelles négociations, de nouvelles péripéties que nous n'avons pas le temps d'énumérer ici, par la rentrée au pays de Zaghloul et son accession triomphale aux affaires, le 28 janvier dernier, avec mission de former un cabinet sur la base de l'indépendance absolue de l'Egypte et du Soudan.

Et nous revenons ainsi à notre point de départ: l'Angleterre, se résignant à desserrer son étreinte sur l'Egypte proprement dite, prétendait garder le Soudan, que l'Egypte, pour toutes sortes de raisons, veut obtenir.

La partie soudanaise se trouve ainsi liée entre les deux gouvernements, et l'on voit dans quelles dangereuses conditions. Souhaitons qu'elle ne mène pas trop loin; car, en matière d'intervention militaire, l'Afrique nous rappelle de trop mauvais souvenirs et personne ne sait où l'incendie une fois allumé pourrait s'arrêter.

Omer HEROUX.

Comment s'est fait le classement

Deux trains en tout semblables — Petits dérangements en regard du Grand Déplacement — Messe et réception à Grand-Pré — Comité de notables — Deux nouveaux représentants officiels — Des cadeaux pour nos voyageurs — Plus de cent refus — Ce qu'il faut emporter — A Moncton.

Nos deux trains seront comme un en ce sens qu'il n'y aura pas de différence entre le premier et le second. On nous écrit et on nous téléphone pour nous faire observer que, inscrit de bonne heure, on a été mis dans le second train. Nous n'avons eu dans le classement d'autres considérations que les suivantes: 1o, autant que possible l'ordre, non pas des inscriptions, mais du paiement; 2o, les nécessités de la manœuvre (Les deux trains doivent marcher à une certaine distance l'un de l'autre; c'est donc épargner du temps que de recueillir les gens en cours de route sur le second train); 3o, les desiderata exprimés par nos voyageurs eux-mêmes qui veulent se trouver dans le même wagon que celui-ci ou que celle-là; 4o, le confort des voyageurs.

Mais, encore une fois, il n'y a aucune différence entre les deux trains sauf que, comme quand les vaches s'en vont au champ, le premier passe par devant — mais on attend évidemment le second pour les manifestations, visites, etc.

PLUS DE PLACE

Un ami nous écrit: il ne demande que deux places et ne peut comprendre qu'il soit impossible de l'accommoder. Comme c'est simple pourtant! Nous avons opposé, bien malgré nous, près de cent fois de non recevoir à des offres semblables depuis samedi après-midi. Nous ne pouvons pas mettre deux personnes par lit. Et nous ne pouvons contraindre nos amis acadiens à recevoir trois-cents personnes quand ils en attendent deux cent cinquante. Plus de cinquante devraient marcher tandis que les autres prendraient des automobiles. Ces inévitables ennuis sont bien petits en regard du Grand Déplacement. Qu'on y songe!

CADEAUX DE NOS ANNONCEURS

Spontanément, certains de nos annonceurs nous offrent des cadeaux pour nos voyageurs. On conçoit que la clientèle choisie, à l'aise et intelligente des amis de notre journal soit recherchée. Ainsi l'Imperial Tobacco nous annonce trois cents boîtes de cigarettes. La parfumerie Jutras nous expédie des échantillons de Parfait bouquet, de Boule de neige, etc., etc. L'une songe aux messieurs, l'autre aux dames.

A GRAND-PRÉ

Le terrain de Grand-Pré se trouve situé dans le territoire de la paroisse Saint-Joseph de Kentville, dont M. l'abbé Donohoe est le curé. M. l'abbé Donohoe a bien voulu se charger de faire transporter à Grand-Pré les ornements sacerdotaux et les vases sacrés pour qu'on y puisse célébrer la messe le 19. Nous aurons donc une messe dans la chapelle communautaire.

L'excellent Père A.-D. Cormier, qui ne compte pas sa peine, nous écrit, par ailleurs, que nous serons reçus officiellement par le comité du terrain de Grand-Pré qui se compose de l'hon. Dr D.-V. Landry, de M. Charles-D. Hébert, inspecteur des Ecoles catholiques, de M. A.-J. Doucet, député, de M. F.-J. Robitoux, avocat, de M. Arthur-J. Léger, avocat, du docteur F. Richard, de M. R.-L. Fréchet architecte, et du R. P. A.-D. Cormier.

DELEGATION OFFICIELLE

Nous recevons avis que la Société des Artisans se fait représenter à notre voyage par l'un de ses membres distingués, le R. P. H. Hurtubise, C.S.V., de Joliette.

Les Franciscaïns délèguent le R. P. Placide, bien connu dans le monde des lettres.

Ils sont les continuateurs des Récollets, premiers évangélistes de l'Acadie.

QU'EMPORTER EN VOYAGE?

On nous pose la question. Point d'habits de cérémonie. Ils sont inutiles. Une bonne casquette, un bon tricot et des sous-vêtements de rechange, car il peut faire chaud et on reste six jours dans le train... Avec possibilité de se débarbouiller à fond à Yarmouth et à Halifax. Nous avons dû supprimer le bain de mer à Shelburne, faute de facilités de gagner la plage et de la quitter en un temps très court, et celle-ci manque, au reste, de cabines voulues pour accommoder un si grand nombre de baigneurs.

Nous n'avions pas encore parlé de la réception dans l'important centre acadien d'Edmunston. Nous recevons aujourd'hui même des détails sur le programme. Même cordialité là qu'ailleurs, même enthousiasme, même empressement à faire plutôt trop que pas assez; qu'on en juge d'après le résumé que nous faisons de la lettre reçue du secrétaire-trésorier:

A EDMUNSTON

1o—Un comité formé des principaux citoyens de la ville avec en tête Son Honneur le Maire, l'honorable Monsieur J.-E. Michaud, le président de la Chambre de commerce, le Dr P.-H. Laporte, le Président du Cercle Dillard, le Dr Sormany, et le Grand Chevalier du Conseil des Chevaliers de Colomb, Monsieur Martin-M. Terriault, iront rencontrer les pèlerins d'Acadie à la gare vers 8 h 30 a. m.

2o—Des automobiles en nombre suffisant pour tous les excursionnistes leur feront faire le tour de la ville pour se rendre ensuite dans la grande salle de l'école publique où la bienvenue leur sera souhaitée par Son Honneur le Maire, lequel parlera au nom de la ville et de toutes nos organisations locales, suivi par l'hon. J.-E. Michaud, qui parlera au nom du comité et de la province.

3o—Après la réception, la population ira reconduire les excursionnistes à la gare, en complétant le tour de la ville.

Après nous avoir communiqué ce programme, le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Thomas Guertette, ajoute:

Soyez assuré que nous serons heureux de saluer nos frères du bon vieux Québec, et espérons que votre voyage remportera un grand succès. Il y a un certain nombre de Canadiens français de la province de Québec qui avec nos frères acadiens forment la population du comté de Madawaska.

Veuillez croire au grand plaisir que nous procurera la visite de nos frères québécois et, en attendant, nous vous prions de croire à nos meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,

Voici en quels termes l'Acadien commente le voyage du Devoir:

PLAISIR ET HONNEUR

Le 17 août prochain, un groupe de deux cents Canadiens français, dont plusieurs d'origine et de descendance acadiennes, partent de Montréal pour venir faire un pèlerinage en Acadie. Ce voyage, comme nous l'avons déjà dit, est organisé par le Devoir, en vue de créer une étroite liaison des deux groupes français du Québec et de l'Acadie, par une connaissance et une appréciation mutuelles.

Loin de se reposer sur des succès remportés après deux siècles de travail ardu et de privations, le peuple acadien prend aujourd'hui l'offensive. Il a des droits à reconquérir et, coûte que coûte, il les obtiendra. Le premier et le plus important de tous ces droits est bien l'enseignement religieux pour la génération qui croît. Déjà les adversaires demandent pour l'avenir une tolérance qu'ils se sont refusés à accorder pendant des siècles. En effet, l'enseignement des enfants de plus en plus, est sous la direction des Religieuses. De nouvelles co-séminaires, essentiellement acadiennes, ont été formées. Bientôt, c'est-à-dire au moment opportun, le gouvernement sera appelé à subventionner les écoles catholiques.

Le peuple acadien a conservé sa langue, mais au prix de bien des sacrifices. Les écoles de l'Etat n'ont fourni aux Acadiens qu'un moyen de développement français bien restreint. Les manuels ont rarement connu la révision de l'Académie française. Aussi le peuple acadien a-t-il conservé le langage picard, gascon, normand, etc., de ses ancêtres. Il a gardé du vieux français des règles bien précises. Il a conservé plusieurs mots du plus pur français; d'autres mots, aujourd'hui disparus de la langue, ont été gardés avec un soin jaloux.

Mais aujourd'hui, avec l'idée du progrès et de l'avancement intellectuel, il faut plus. L'enseignement du français dans les écoles est inadéquat, et surtout l'on réclame une révision du programme scolaire pour donner à l'étude de la langue française la place à laquelle elle a droit dans cette province. Une campagne active se poursuit à cet effet, et les pronostics démontrent toutes les chances du succès.

(Suite à la 2ème page)

La semaine sociale de Sherbrooke

A LA MANIFESTATION RELIGIEUSE D'HIER SOIR Mgr HALLE OFFICIAIT—M. L'ABBE DOLOR BIRON A DONNE LE SERMON DE CIRCONSTANCE.

ANALYSE DES TRAVAUX PRESENTES PAR M. LE CHANOINE DESRANLEAU, L'ABBE ARTHUR ROBERT, LE R. P. MARCEL-MARIE DUGAL ET M. LE JUGE DORION.

Billet du soir

Une sortie

Le nez tendu à la brise qui, monotone, soulève une générale poussière, triste et pensif, Tristan Pansif marche d'un pas lourd. Soudain, il s'arrête et sa figure revêt l'expression qu'Archimède a vraisemblablement prise pour émettre son « eureka ».

— Eh! qu'est-ce qui vous prend, Pansif?

— Ah! c'est vous Laponte. Et, alors, souffrez que je dérobe quelques-uns de vos précieuses minutes pour vous expliquer la chose et mettre ainsi fin à votre curiosité. Je dois d'abord vous dire, Laponte, que je suis allé dimanche dernier à l'île Grosbois. Dans cette île charmante mais que l'industrie de l'homme a couverte de constructions étranges, dans cette île qui boitient des flots d'un pur vert veronisé, les membres de la fédération de l'opposition au gouvernement de sa Majesté pour la province avaient organisé un pique-nique. Vous avez sans doute lu sur votre journal, si vous lisez un quotidien du soir, qu'en dépit de nuages renfrognés il y avait foule.

Or, vers le milieu de l'après-midi, après s'être rangés en ordre de bataille, les croiseurs et cuirassés de l'opposition ont ouvert le feu et ont bombardé la citadelle du gouvernement de belle et terrible façon. Broum! sur un tel, broum! sur un autre. Attraction M. Taschereau et la loi d'assistance publique et celle de l'adoption, et la commission des liquors, et ci et ça. Mais voici où l'affaire prend une tournure tragique. Qu'on attaque M. Taschereau, je n'en suis pas du tout mécontent, car le premier ministre et procureur général fabrique la foudre et pulvérise les audacieux. On m'a confié que c'est par pure bonté qu'il laisse subsister l'opposition.

Qu'on attaque M. Perron, c'est autre chose. Qu'on dise de Léon L'Épave qu'il a la peau fine, chatouilleuse, qu'il est frêle au point de craindre le grand air des campagnes; qu'on insinue, qu'on affirme même que cet homme colossal a manœuvré de ces boîtes bruyantes, roulantes, écrasantes, rapides, voraces et fortes en crasse que sont parfois les tramways, ça vous savez, mon vieux... La foudre n'a jamais eu avec M. Perron les mêmes rapports qu'avec M. Taschereau. On ne peut pas dire qu'il prenne avec l'un ou l'autre les libertés qu'elle prenait avec l'autre athénien Démétrios, par exemple. Il a peu de moyens de défense, M. Perron.

Ah! vous me voyez maintenant tout ému, Laponte. C'est l'effet d'un autre triste souvenir. Je me souviens avoir vu M. Perron il y a quelques mois. Cet homme de haute taille, par suite probablement des affaires qu'il lui faut toujours brasser, montrait en cette circonstance un teint couleur de ciment.

— Qu'il ou! je vous en crois, Pansif, continuez, je vous prie.

— Je ne m'attarderai pas à des souvenirs si pénibles et sans plus je vous explique ce qui m'a fait m'arrêter et m'exclamer. Je vais être succinct. Je viens de découvrir une idée et j'ai résolu de passer à l'action. De cette manière que vous voyez, Laponte, je vais écrire à M. Perron. Empruntant à tous les auteurs illustres les expressions les plus heureuses et les plus puissantes, je vais prier et supplier M. Perron de sortir du chaudron bouillant des affaires et de couler une vie heureuse. Sans être aussi riche que Crésus ou Ford, il a, si m'a-t-on dit, être prévoyant et s'amuser quelques biens. J'irai plus loin. Pourquoi à l'aisance ne joindrait-il pas les honneurs? Un homme habile, grassement payé puisque ces travaux sont ardu, lui découvrirait sans coup férir le droit bien établi d'obtenir son nom de quelques syllabes. Lord Perron de Cyman et de Béton, par exemple. Bonjour, Laponte.

BEAUBONNET

Bloc-notes

L'élection de Rimouski

Elle fait déjà quelque bruit dans le district de Québec et menace d'en faire bientôt dans toute la province. Les journaux ministériels ont de longues colonnes pour expliquer dans quelles circonstances leur candidat touche sa pension et pour démontrer comment il ne se déjante pas quand, ayant condamné M. Doherty, ancien ministre conservateur, pour avoir touché sa pension en même temps que ses indemnités de député et de ministre, de 1911 à la formation du cabinet Meighen, ils approuvent par contre le choix, comme candidat libéral, de M. Fiset, pensionnaire d'Etat. Et tout un groupe de libéraux de Rimouski, mécontents de

Sherbrooke, 13, (Spécial au Devoir).

La cérémonie religieuse traditionnelle des semaines sociales a eu lieu hier soir, à la cathédrale. Mgr Hallé, vicaire apostolique de l'Ontario-Nord, officia à la bénédiction du Très Saint Sacrement, assisté de MM. les chanoines Desranleau, de Saint-Hyacinthe, et Côté, de Rimouski.

Soixante-deux prêtres étaient présents au chœur, et la cathédrale était remplie. M. l'abbé Biron, curé de Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke a donné avec un rare bonheur, le sermon de circonstance.

Nous donnons plus bas de larges extraits du sermon de M. l'abbé Biron, le travail présenté ce matin par M. l'abbé Arthur Robert, du séminaire de Québec, ceux du R. P. Marcel-Marie Dugal donné hier matin sur la propriété collective et les ordres religieux, du juge Dorion, de Québec, sur les modes d'acquisition de la propriété, et de M. le chanoine Desranleau, chanoine du diocèse de Saint-Hyacinthe, sur la propriété et l'Etat. Ces deux derniers travaux ont été présentés, le premier à la séance de 10 heures 30 hier avant-midi et le second à la séance de 4 heures 30 hier soir.

Ce matin, à la réunion de 10 heures 30, M. le juge Lemay a parlé de l'épargne. Cet après-midi, à 4 heures 30, Mme Louis Coderre, présidente de la Fédération des Canadiennes françaises catholiques de Sherbrooke traitera ce sujet: le foyer. Ce soir le R. P. Louis Lalonde prononcera une conférence sur l'argent et son rôle chez nous. M. le Dr Noël présidera la séance de ce soir.

L'IMPOT

M. l'abbé Robert a divisé son travail en trois parties:

- I—La nature de l'impôt;
- II—Sa légitimité;
- III—Son rôle.

—Nature de l'impôt—C'est un mot qui n'est pas populaire. Et pourquoi? C'est parce qu'il signifie, de prime abord du moins, ce qui est l'impôt: obligation. Façon péjorative de le définir. En réalité il est et doit être autre chose. Si vous demandez à quelqu'un ce que c'est que l'impôt, il vous répondra que c'est une contribution imposée aux citoyens par le pouvoir public. Mais il y a contribution et contribution. En effet, toute contribution n'est pas un impôt. Ainsi les quelques sous que vous donnez pour l'affranchissement d'une lettre n'est pas un impôt. C'est dire, immédiatement, que l'impôt n'a rien d'un échange, il ne participe pas réellement à la nature du contrat. Ramené tout juste à une obligation d'ordre juridique naissant d'un échange d'ordre économique, l'impôt ne vise alors que le bien de chacun, il ne sort pas des limites individuelles et devient une sorte de paiement pour les avantages de la société. Une charge de situation sociale, une dette de l'individu à la société. Il n'est pas comme individus sans doute, mais comme individus membres de la société, comme individus qui jouissent socialement, et partant, doivent payer socialement.

L'impôt est avant tout une charge personnelle qui atteint en premier lieu les personnes de contribuables et, par elles, leurs propriétés. L'attitude de leurs chefs, parlent ouvertement de se jeter du côté du candidat conservateur, M. Sasseville. Le vrai, c'est que les deux partis sont singulièrement embarrassés de parler de conscription, et d'expliquer l'attitude de leurs chefs sur ce sujet, dans la présente bataille. M. Belley, ancien ministre de M. Meighen au temps des élections de 1921, vient d'entrer dans la bagarre et fait publier dans l'Événement de Québec, à titre d'annonce payée, une pleine page de texte où il en appelle aux électeurs de la province, surtout à ceux de Rimouski; il fait porter toute son argumentation contre les libéraux sur le terrain économique. Il affirme que, depuis l'arrivée de M. King au pouvoir, la Banque Nationale a été « ruinée » par la crise commerciale et industrielle que le manque de confiance en la nouvelle administration détermina et par les 2,653 faillites commerciales de la province, au passif de \$78,394,556, sans compter les faillites de liquidateurs; il soutient que, depuis 1922, « 335,297 de nos compatriotes ont laissé le pays parce que nous n'avions plus de pain à leur donner », que « les cultivateurs vendent leurs produits à des prix dérisoires », que tout cela est la faute du gouvernement King, qui « encourage, par une préférence injuste, la production britannique, l'entrée des produits manufacturés de l'Europe », que nos industries sont « menacées publiquement de ruine par une politique inique, antinationale », etc. M. Belley prévoit déjà « la victoire » de Rimouski, parle de « convoquer le peuple en comices », d'y passer « des résolutions solennelles ordonnant au gouvernement de s'en aller au plus tôt et de nous donner des élections générales » et

Et donc le droit que le pouvoir public possède réellement d'imposer ses sujets vient de l'obligation qu'ont les citoyens de prêter leur concours à l'accomplissement de la mission de l'Etat, et non des propriétés elles-mêmes des particuliers dont il serait le co-propriétaire. Les propriétés des particuliers ne sont mises à la disposition de l'Etat que par l'intermédiaire de leurs possesseurs privés. Charge personnelle et non réelle, l'impôt a pour fondement véritable l'obligation qu'a chaque citoyen de travailler selon ses moyens et dans la mesure des nécessités publiques au bien général. D'où il suit qu'en principe la loi fiscale oblige en conscience.

II. Légitimité de l'impôt. La principale, pour ne pas dire l'unique raison, de la légitimité de l'impôt, se tire de sa nécessité. L'Etat a des charges, il a donc besoin de ressources. Et ces ressources, où irait-il normalement les chercher, si ce n'est dans les prélèvements sur les biens des particuliers? Nous disons normalement, car il peut y avoir pour l'Etat un autre moyen de se procurer des ressources, ce serait de se faire entrepreneur, employeur lui-même. Mais l'expérience démontre que l'entreprise directe par le pouvoir public se heurte à trop de réelles et sérieuses difficultés, pour qu'on puisse la proposer comme une méthode recommandable. Et, sans être formellement condamnée par le droit naturel, cette façon de se procurer des ressources doit être rejetée par tout gouvernement soucieux de faire son devoir. Il est donc entendu que pour avoir l'argent nécessaire à l'accomplissement de sa mission, l'Etat doit recourir aux impôts.

Cette légitimité de l'impôt doit être conditionnée par une sage et prudente prévoyance, par une juste répartition et par une perception sûre, discrète et économique. M. le conférencier démontre toute l'injustice de l'impôt strictement progressif et prouve que le seul impôt vraiment acceptable est l'impôt sur le revenu, et progressif. Celui-ci est l'impôt progressif, mais à progression décroissante. Progressif pour les riches et dégressif pour les pauvres. Mais sa progressivité ne tend pas au nivellement des fortunes comme le voudraient les socialistes. Elle décroît sans cesse lorsqu'elle se tient dans les limites du nécessaire pour devenir d'une certaine manière proportionnelle lorsque l'impôt atteint les hauts revenus, source ordinaire et authentique du superflu.

III. — Rôle de l'impôt — 3 —

III. — Rôle de l'impôt. Il a un double rôle: a) vis-à-vis de l'Etat; b) vis-à-vis des citoyens.

a) Vis-à-vis de l'Etat. Il combat efficacement l'étatisme. En effet, l'impôt bien établi et fonctionnant normalement rappelle sans cesse aux gouvernants, comme le dit Léon XIII, qu'il est dans l'ordre que ni l'individu, ni la famille ne soient absorbés par l'Etat, « qu'il est juste que l'un et l'autre aient la faculté d'agir avec liberté aussi longtemps que cela n'atteint pas le bien général et ne fait injure à personne. » Qui l'impôt, dans ces conditions, convainc les gouvernants que, laissés à eux-mêmes, dans les limites d'une sage liberté, les particuliers...

(Suite à la deuxième page)

conclut que « d'ici trois mois, si nous sommes des braves, le peuple sera débarrassé à jamais du gouvernement néfaste qui le fait souffrir ». D'aucuns ne manqueraient pas de dire que l'optimisme de M. Belley semble exagéré.

En Espagne

Les journaux ont publié hier des dépêches très pessimistes sur les récents événements d'Espagne; d'aucuns parlaient même de la démission imminente d'Alphonse XIII et d'une crise politique très dangereuse. A un journaliste américain qu'il a reçu à déjeuner hier, et qui transmet ses impressions ce matin au New York Times, le roi a déclaré que tous ces bruits de crise sont l'œuvre d'une partie de la presse espagnole mécontente du régime Rivera; car celui-ci a commencé par suspendre les subventions créées servies régulièrement aux anciens gouvernements à la plupart des journaux de Madrid et du royaume espagnol. Cette presse voudrait voir le rétablissement des fameux « fonds des reptiles » de Bismarck, fonds devenus une institution dans maints pays contemporains. Les journaux qui émargent jadis à ce budget n'hésitent pas, en Espagne, à exposer leur pays à des bouleversements politiques, pourvu qu'ils recommencent à en recevoir eux-mêmes des recettes inavouables. Cela ouvre de singulières perspectives sur les coulisses du journalisme contemporain dont René Jeanneney a déjà écrit dans les Lettres de Paris que la presse espagnole, sauf de banales exceptions, est peut-être le type le plus vénal et le plus toré en Europe.

G. P.

Comment s'est fait le classement

(Suite de la première page)

LES EFFETS DE LA VISITE

Il semblerait que cette doctrine s'élève encore en nous conduisant toujours à la conclusion qui devra nous montrer le ciel comme notre partage. Ce n'est plus seulement un ami que nous devons voir en Dieu, c'est un Père qui nous choisit comme ses fils d'adoption. Nous pouvons le voir déjà dans ces paroles de saint Paul: "Soyez des imitateurs de Dieu comme des fils chéris et marchez dans l'amour comme le Christ vous tient dans son amour." Mais saint Jean le disciple de l'amour nous le déclare explicitement en disant: "Voyez de quelle charité Dieu nous a aimés en voulant que nous soyons appelés les enfants de Dieu et que nous soyons en effet ses enfants." Et saint Paul développe la même pensée en nous disant que nous n'avons pas reçu un esprit de servitude mais un esprit qui nous fait les enfants d'adoption de Dieu et que l'Esprit-Saint parlant en nous dit: "Dieu nous aime." "Abba, mon Père."

A MONCTON

L'Évangéline nous apporte de nouveaux détails sur la fête à Moncton.

Ce sera donc une belle fête et tous les Acadiens qui pourront le faire feront bien de se rendre à Grand-Pré à cette date. Le président du comité de l'Église-Souvenir, le révérend Père A.-D. Cormier, a fait des efforts considérables pour obtenir des autorités du C. N. R. que l'on attache un wagon-pullman au train du Devoir, mais les conditions qu'on lui a faites sont telles qu'il a dû abandonner son projet. Mais cela ne devrait pas décourager nos gens, car après tout, les automobiles n'ont pas été inventées pour le roi de Prusse — un voyage en auto à Grand-Pré, c'est une tournée comme vous n'en ferez pas souvent et cela ne prend guère de temps. Voici d'ailleurs un itinéraire que le révérend Père Cormier a bien voulu nous tracer et qui pourra servir à nos amis:

Partant de Moncton ou Shediac à 9 heures 30 lundi le 13 août, vous passerez par Dorchester, Sackville et Amherst, arrivant à Oxford vers 1 heure p. m. La distance est de 67 milles.

Partant d'Oxford vers 1.30, vous allez à deux milles en deçà de Truro où une borne vous indique le chemin de la traversée de Black Rock. La distance d'Oxford à cette croisée de chemin est de 53 milles.

De ce point à Black Rock il y a 13 milles. La marée sera haute vers 4.15 ce jour-là. La traversée se fait en 15 minutes.

De l'autre côté de la rivière se trouve Millard à 50 milles de Windsor où l'on peut souper. Ensuite on peut aller coucher à Wolfville, une distance de 15 milles. Le matin du 19 août se rendra à Grand-Pré pour la messe du pèlerinage de Moncton qui sera célébrée vers les 8 heures a. m.

A 9.30 aura lieu la bénédiction de la grande croix que l'on vient de faire élever pour marquer l'endroit de l'embarquement des victimes de 1755.

Cette cérémonie sera faite par Mgr Richard, de Moncton, ou un des dignitaires ecclésiastiques du pèlerinage.

On s'attend que M. Bourassa portera la parole en cette circonstance.

N'oublions pas que nos frères de Québec se dérangent énormément pour venir nous voir; pour venir, sur place, apprendre notre histoire, visiter les endroits historiques de la vieille Acadie. Nous nous devons, pour le moins, de les bien recevoir. A Grand-Pré, ils seront reçus officiellement par le Comité du Terrain de Grand-Pré. Ce n'est pas assez. Il faut aussi que les Acadiens s'y rendent en nombre.

La semaine sociale de Sherbrooke

(Suite de la 1ère page)

culiers sont capables de concourir au bien commun. Du reste, ce devoir de travailler au bien général, les citoyens y seront d'autant plus fidèles qu'ils seront plus conscients de leur responsabilité. Or le paiement de l'impôt, la contribution aux charges de l'État, développe ou ne peut mieux ce sens de la responsabilité. Ajoutons que l'impôt enseigne à l'État la vertu si recommandable de l'épargne. Car, sachant qu'il sera obligé de faire appel à la bourse des contribuables, il sera nécessairement forcé d'être extrêmement prudent.

b) Vis-à-vis des citoyens. Il combat l'individualisme. Il rappelle sans cesse aux sujets d'un pays leur sociabilité. Il leur rappelle encore qu'ils sont les pères d'un grand tout. De plus l'impôt est un excellent moyen de concrétiser en une formule heureuse et palpable, la notion si vague du bien général dont on leur parle très souvent. Ce qui tombe sous la prise des sens a le don de nous toucher davantage. Or c'est une des fonctions de l'impôt de rendre visible, pour ainsi parler, le bien commun qui commande tout.

Et monsier le confédéré concitoyen sur travail en disant un mot de l'impôt chez nous et en soulignant les réformes désirables. Il supplie nos législateurs de tenir compte des charges de famille et surtout de familles nombreuses. Car elles sont le secret de l'avenir, c'est sur elles que reposent nos destinées futures. Lorsque les impôts sont trop élevés, lorsque nos braves pères de familles, assez nobles et assez courageux pour accomplir leur devoir, ne jouissent pas de plus d'exemptions que certains célibataires jouisseurs ou quelques-uns mariés qui pratiquent la stérilité volontaire, ils ont besoin, avouons-le franchement, d'une vertu quasi héroïque pour remplir des bureaux avec la misère probable en perspective.

Allocution de M. l'abbé Biron

A la manifestation d'hier soir à la cathédrale, M. l'abbé Dolor Biron, curé de St-Jean-Baptiste, avait pris pour texte:

"In Domo Patris mei mansiones multae sunt."

Dans le royaume de mon Père il y a des habitations nombreuses (S. Jean, XIV-E).

Monsieur,

Mes Frères,

Nous sommes réunis pour étu-

Mais voici que cette doctrine s'élève encore en nous conduisant toujours à la conclusion qui devra nous montrer le ciel comme notre partage. Ce n'est plus seulement un ami que nous devons voir en Dieu, c'est un Père qui nous choisit comme ses fils d'adoption. Nous pouvons le voir déjà dans ces paroles de saint Paul: "Soyez des imitateurs de Dieu comme des fils chéris et marchez dans l'amour comme le Christ vous tient dans son amour." Mais saint Jean le disciple de l'amour nous le déclare explicitement en disant: "Voyez de quelle charité Dieu nous a aimés en voulant que nous soyons appelés les enfants de Dieu et que nous soyons en effet ses enfants." Et saint Paul développe la même pensée en nous disant que nous n'avons pas reçu un esprit de servitude mais un esprit qui nous fait les enfants d'adoption de Dieu et que l'Esprit-Saint parlant en nous dit: "Dieu nous aime." "Abba, mon Père."

Elle Dieu nous aime. Cette paternité entraîne deux conséquences. Un roi qui adopterait un pauvre malheureux ne lui donnerait pas son sang et ne lui donnerait pas son trône; mais Dieu ne fait rien à moitié. Il nous rend d'abord participants de sa nature: Divinae consortis naturae nos facit, dit saint Thomas, et la théologie s'appuie en cela sur la parole de saint Jean: "Celui qui est né de Dieu ne fait pas de péché parce que la semence de la divinité demeure en lui." Aussi le Seigneur nous déclare-t-il que même si une mère allait abandonner son enfant lui ne nous abandonnerait jamais. Et l'autre conséquence nous est donnée par l'apôtre saint Paul: "Si nous sommes les enfants de Dieu nous sommes les héritiers de Dieu; nous sommes cohéritiers avec Jésus-Christ. Voilà, mes frères, notre titre au ciel.

La loi est-elle juste?

La loi est-elle efficace?

Il parle de l'occupation, de l'accession, des contrats d'aliénation, des successions, des testaments, de la prescription, des droits de propriété par l'effet de la loi.

Il conclut, en expliquant que la loi humaine et la loi divine sont une seule et même chose. Celle-ci est absolue et parfaite dans ses sanctions; celle-là est relative et limitée dans sa puissance; mais toutes deux sont également souveraines dans leurs domaines respectifs et harmonieuses dans leur subordination.

La propriété collective et les ordres mineurs

C'est le R. P. Marcel-Marie Dugal, supérieur du collège séraphique des Trois-Rivières, qui a parlé sur ce sujet à la séance de 9 heures, hier matin, dans la salle des Chevaliers de Colomb.

Pour le bénéfice d'une facile victoire, dit le R. P. Dugal, certains sociologues se plaisent parfois à représenter l'Église lançant ses foudres contre le socialisme tout en approuvant de son autorité les ordres religieux qui ne seraient ni plus ni moins que le socialisme en permanence.

C'est pour réfuter ce sophisme que les autorités de la Semaine sociale ont mis au programme de nos études: "La propriété collective et les Ordres religieux".

Il s'agit donc pour le présent confédéré de faire voir:

1. que les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste;

2. que loin de nuire à la société comme ces associations subversives, les ordres religieux n'ont jamais cessé au cours des âges d'exercer un rôle bienfaisant et particulièrement efficace en notre cher pays du Canada.

Les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste.

1—Quant à leur origine, puisque l'auteur de la pauvreté vouée dans la vie religieuse n'est autre que Notre-Seigneur, tandis que le collectivisme remonte à Karl Marx, né à Trèves, le 2 mars 1818, mort à Londres, le 14 mai 1883.

2—Quant à leur fin. Le religieux aspire à une perfection morale plus élevée et le socialiste n'a qu'une ambition: supprimer les patrons pour devenir riche, indépendant et heureux.

3—Quant à leurs membres. La vie religieuse ne peut être que le partage d'une élite; le communisme rêve d'embrasser dans ses rangs tous les individus sans exception.

4—Quant à leur organisation. L'obéissance fait le fondement de l'État religieux; c'est à l'anarchie que mène fatalement le socialisme.

5—Quant à leur conception de la société. Pour l'Ecole catholique les bases de la société sont inébranlables, posées qu'elles ont été par Dieu lui-même, et la principale cause de l'antagonisme entre les classes se trouve dans la décadence des mœurs. Aux yeux du socialisme le mal a une nature sociale; par suite pour le supprimer, il n'y a qu'à renverser les bases de la société.

Concluons. Restreindre ou étendre les droits de la propriété et les attributions de l'État au-delà des bornes fixées par le droit social chrétien, c'est virtuellement abolir la société telle que l'ont comprise vingt siècles de civilisation.

Pour atteindre le bonheur temporel, l'État et la propriété doivent sauvegarder tous leurs droits et accomplir tous leurs devoirs. Ils n'y arriveront jamais, à moins qu'ils ne se laissent éclairer et guider par l'enseignement de l'Église. Elle seule est le centre moral et doctrinal de l'humanité. Son origine divine lui impose ce rôle et sa catholicité le lui rend possible.

Les modes d'acquisition de la propriété

Tel est le sujet développé hier matin par M. le juge Dorian, professeur à l'Université Laval.

Le droit de propriété, dit le conférencier, est le plus tangible de tous les biens, le plus immédiatement utilisable, le plus réel, il a pour objet une chose certaine et déterminée, individualisée, et sans laquelle la propriété ne se conçoit pas.

Cet objet peut n'être pas matériel; ainsi on peut être propriétaire d'un droit d'auteur, ou d'un brevet d'invention. On dit même, par extension: la propriété d'une créance. Mais un créancier n'est pas un propriétaire dans le sens strict du mot; ainsi la propriété suppose nécessairement une chose certaine et déterminée, qui en fasse l'objet, et dont on puisse devenir l'acquéreur par un des moyens, ou modes, reconnus par la loi.

La propriété est dans l'ordre de la nature, et cet ordre c'est la loi. Elle est la loi même de l'humanité dans les termes suivants: la loi est le rapport nécessaire qui découle de la nature des choses. L'ordre de la création, la loi de la nature est donc l'origine du droit de propriété.

Tout homme peut devenir propriétaire, mais quel est le caractère distinctif de la propriété? A quel reconnaît-on qu'un homme est propriétaire d'une chose? En d'autres termes, qu'est-ce qui prouve qu'il a acquis cette chose à l'exclusion de tout autre?

Il y a plusieurs moyens d'acquérir la propriété et le code civil les énumère comme suit: "La propriété des biens s'acquiert par appropriation, par occupation, par accession, par succession, par testament, par contrat, par prescription, et autrement par l'effet de la loi et des obligations." (Code civil, art. 583).

Voilà bien des manières différentes de devenir propriétaire. Mais nous verrons qu'en réalité, tout remonte à la même origine, qui est l'occupation. On peut dire d'une manière générale que toute propriété a été acquise originellement par l'occupation, et a été transmise subséquemment par les autres modes d'acquisition, c'est-à-dire, par succession, testament, contrat ou prescription.

Après avoir exposé les différents modes d'acquisition de la propriété et leur fonctionnement, le conférencier répond à ces deux questions:

La loi est-elle juste?

La loi est-elle efficace?

Il parle de l'occupation, de l'accession, des contrats d'aliénation, des successions, des testaments, de la prescription, des droits de propriété par l'effet de la loi.

Il conclut, en expliquant que la loi humaine et la loi divine sont une seule et même chose. Celle-ci est absolue et parfaite dans ses sanctions; celle-là est relative et limitée dans sa puissance; mais toutes deux sont également souveraines dans leurs domaines respectifs et harmonieuses dans leur subordination.

La propriété collective et les ordres mineurs

C'est le R. P. Marcel-Marie Dugal, supérieur du collège séraphique des Trois-Rivières, qui a parlé sur ce sujet à la séance de 9 heures, hier matin, dans la salle des Chevaliers de Colomb.

Pour le bénéfice d'une facile victoire, dit le R. P. Dugal, certains sociologues se plaisent parfois à représenter l'Église lançant ses foudres contre le socialisme tout en approuvant de son autorité les ordres religieux qui ne seraient ni plus ni moins que le socialisme en permanence.

C'est pour réfuter ce sophisme que les autorités de la Semaine sociale ont mis au programme de nos études: "La propriété collective et les Ordres religieux".

Il s'agit donc pour le présent confédéré de faire voir:

1. que les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste;

2. que loin de nuire à la société comme ces associations subversives, les ordres religieux n'ont jamais cessé au cours des âges d'exercer un rôle bienfaisant et particulièrement efficace en notre cher pays du Canada.

Les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste.

1—Quant à leur origine, puisque l'auteur de la pauvreté vouée dans la vie religieuse n'est autre que Notre-Seigneur, tandis que le collectivisme remonte à Karl Marx, né à Trèves, le 2 mars 1818, mort à Londres, le 14 mai 1883.

2—Quant à leur fin. Le religieux aspire à une perfection morale plus élevée et le socialiste n'a qu'une ambition: supprimer les patrons pour devenir riche, indépendant et heureux.

3—Quant à leurs membres. La vie religieuse ne peut être que le partage d'une élite; le communisme rêve d'embrasser dans ses rangs tous les individus sans exception.

4—Quant à leur organisation. L'obéissance fait le fondement de l'État religieux; c'est à l'anarchie que mène fatalement le socialisme.

5—Quant à leur conception de la société. Pour l'Ecole catholique les bases de la société sont inébranlables, posées qu'elles ont été par Dieu lui-même, et la principale cause de l'antagonisme entre les classes se trouve dans la décadence des mœurs. Aux yeux du socialisme le mal a une nature sociale; par suite pour le supprimer, il n'y a qu'à renverser les bases de la société.

Concluons. Restreindre ou étendre les droits de la propriété et les attributions de l'État au-delà des bornes fixées par le droit social chrétien, c'est virtuellement abolir la société telle que l'ont comprise vingt siècles de civilisation.

Pour atteindre le bonheur temporel, l'État et la propriété doivent sauvegarder tous leurs droits et accomplir tous leurs devoirs. Ils n'y arriveront jamais, à moins qu'ils ne se laissent éclairer et guider par l'enseignement de l'Église. Elle seule est le centre moral et doctrinal de l'humanité. Son origine divine lui impose ce rôle et sa catholicité le lui rend possible.

Les modes d'acquisition de la propriété

Tel est le sujet développé hier matin par M. le juge Dorian, professeur à l'Université Laval.

Le droit de propriété, dit le conférencier, est le plus tangible de tous les biens, le plus immédiatement utilisable, le plus réel, il a pour objet une chose certaine et déterminée, qui en fasse l'objet, et dont on puisse devenir l'acquéreur par un des moyens, ou modes, reconnus par la loi.

La propriété est dans l'ordre de la nature, et cet ordre c'est la loi. Elle est la loi même de l'humanité dans les termes suivants: la loi est le rapport nécessaire qui découle de la nature des choses. L'ordre de la création, la loi de la nature est donc l'origine du droit de propriété.

Tout homme peut devenir propriétaire, mais quel est le caractère distinctif de la propriété? A quel reconnaît-on qu'un homme est propriétaire d'une chose? En d'autres termes, qu'est-ce qui prouve qu'il a acquis cette chose à l'exclusion de tout autre?

Il y a plusieurs moyens d'acquérir la propriété et le code civil les énumère comme suit: "La propriété des biens s'acquiert par appropriation, par occupation, par accession, par succession, par testament, par contrat, par prescription, et autrement par l'effet de la loi et des obligations." (Code civil, art. 583).

Voilà bien des manières différentes de devenir propriétaire. Mais nous verrons qu'en réalité, tout remonte à la même origine, qui est l'occupation. On peut dire d'une manière générale que toute propriété a été acquise originellement par l'occupation, et a été transmise subséquemment par les autres modes d'acquisition, c'est-à-dire, par succession, testament, contrat ou prescription.

Après avoir exposé les différents modes d'acquisition de la propriété et leur fonctionnement, le conférencier répond à ces deux questions:

La loi est-elle juste?

La loi est-elle efficace?

Il parle de l'occupation, de l'accession, des contrats d'aliénation, des successions, des testaments, de la prescription, des droits de propriété par l'effet de la loi.

Il conclut, en expliquant que la loi humaine et la loi divine sont une seule et même chose. Celle-ci est absolue et parfaite dans ses sanctions; celle-là est relative et limitée dans sa puissance; mais toutes deux sont également souveraines dans leurs domaines respectifs et harmonieuses dans leur subordination.

La propriété collective et les ordres mineurs

C'est le R. P. Marcel-Marie Dugal, supérieur du collège séraphique des Trois-Rivières, qui a parlé sur ce sujet à la séance de 9 heures, hier matin, dans la salle des Chevaliers de Colomb.

Pour le bénéfice d'une facile victoire, dit le R. P. Dugal, certains sociologues se plaisent parfois à représenter l'Église lançant ses foudres contre le socialisme tout en approuvant de son autorité les ordres religieux qui ne seraient ni plus ni moins que le socialisme en permanence.

C'est pour réfuter ce sophisme que les autorités de la Semaine sociale ont mis au programme de nos études: "La propriété collective et les Ordres religieux".

Il s'agit donc pour le présent confédéré de faire voir:

1. que les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste;

2. que loin de nuire à la société comme ces associations subversives, les ordres religieux n'ont jamais cessé au cours des âges d'exercer un rôle bienfaisant et particulièrement efficace en notre cher pays du Canada.

Les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste.

1—Quant à leur origine, puisque l'auteur de la pauvreté vouée dans la vie religieuse n'est autre que Notre-Seigneur, tandis que le collectivisme remonte à Karl Marx, né à Trèves, le 2 mars 1818, mort à Londres, le 14 mai 1883.

2—Quant à leur fin. Le religieux aspire à une perfection morale plus élevée et le socialiste n'a qu'une ambition: supprimer les patrons pour devenir riche, indépendant et heureux.

3—Quant à leurs membres. La vie religieuse ne peut être que le partage d'une élite; le communisme rêve d'embrasser dans ses rangs tous les individus sans exception.

4—Quant à leur organisation. L'obéissance fait le fondement de l'État religieux; c'est à l'anarchie que mène fatalement le socialisme.

5—Quant à leur conception de la société. Pour l'Ecole catholique les bases de la société sont inébranlables, posées qu'elles ont été par Dieu lui-même, et la principale cause de l'antagonisme entre les classes se trouve dans la décadence des mœurs. Aux yeux du socialisme le mal a une nature sociale; par suite pour le supprimer, il n'y a qu'à renverser les bases de la société.

Concluons. Restreindre ou étendre les droits de la propriété et les attributions de l'État au-delà des bornes fixées par le droit social chrétien, c'est virtuellement abolir la société telle que l'ont comprise vingt siècles de civilisation.

Pour atteindre le bonheur temporel, l'État et la propriété doivent sauvegarder tous leurs droits et accomplir tous leurs devoirs. Ils n'y arriveront jamais, à moins qu'ils ne se laissent éclairer et guider par l'enseignement de l'Église. Elle seule est le centre moral et doctrinal de l'humanité. Son origine divine lui impose ce rôle et sa catholicité le lui rend possible.

Les modes d'acquisition de la propriété

Tel est le sujet développé hier matin par M. le juge Dorian, professeur à l'Université Laval.

Le droit de propriété, dit le conférencier, est le plus tangible de tous les biens, le plus immédiatement utilisable, le plus réel, il a pour objet une chose certaine et déterminée, qui en fasse l'objet, et dont on puisse devenir l'acquéreur par un des moyens, ou modes, reconnus par la loi.

La propriété est dans l'ordre de la nature, et cet ordre c'est la loi. Elle est la loi même de l'humanité dans les termes suivants: la loi est le rapport nécessaire qui découle de la nature des choses. L'ordre de la création, la loi de la nature est donc l'origine du droit de propriété.

Tout homme peut devenir propriétaire, mais quel est le caractère distinctif de la propriété? A quel reconnaît-on qu'un homme est propriétaire d'une chose? En d'autres termes, qu'est-ce qui prouve qu'il a acquis cette chose à l'exclusion de tout autre?

Il y a plusieurs moyens d'acquérir la propriété et le code civil les énumère comme suit: "La propriété des biens s'acquiert par appropriation, par occupation, par accession, par succession, par testament, par contrat, par prescription, et autrement par l'effet de la loi et des obligations." (Code civil, art. 583).

Voilà bien des manières différentes de devenir propriétaire. Mais nous verrons qu'en réalité, tout remonte à la même origine, qui est l'occupation. On peut dire d'une manière générale que toute propriété a été acquise originellement par l'occupation, et a été transmise subséquemment par les autres modes d'acquisition, c'est-à-dire, par succession, testament, contrat ou prescription.

Après avoir exposé les différents modes d'acquisition de la propriété et leur fonctionnement, le conférencier répond à ces deux questions:

La loi est-elle juste?

La loi est-elle efficace?

Il parle de l'occupation, de l'accession, des contrats d'aliénation, des successions, des testaments, de la prescription, des droits de propriété par l'effet de la loi.

Il conclut, en expliquant que la loi humaine et la loi divine sont une seule et même chose. Celle-ci est absolue et parfaite dans ses sanctions; celle-là est relative et limitée dans sa puissance; mais toutes deux sont également souveraines dans leurs domaines respectifs et harmonieuses dans leur subordination.

La propriété collective et les ordres mineurs

C'est le R. P. Marcel-Marie Dugal, supérieur du collège séraphique des Trois-Rivières, qui a parlé sur ce sujet à la séance de 9 heures, hier matin, dans la salle des Chevaliers de Colomb.

Pour le bénéfice d'une facile victoire, dit le R. P. Dugal, certains sociologues se plaisent parfois à représenter l'Église lançant ses foudres contre le socialisme tout en approuvant de son autorité les ordres religieux qui ne seraient ni plus ni moins que le socialisme en permanence.

C'est pour réfuter ce sophisme que les autorités de la Semaine sociale ont mis au programme de nos études: "La propriété collective et les Ordres religieux".

Il s'agit donc pour le présent confédéré de faire voir:

1. que les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste;

2. que loin de nuire à la société comme ces associations subversives, les ordres religieux n'ont jamais cessé au cours des âges d'exercer un rôle bienfaisant et particulièrement efficace en notre cher pays du Canada.

Les ordres religieux se différencient essentiellement de l'organisation collectiviste.

1—Quant à leur origine, puisque l'auteur de la pauvreté vouée dans la vie religieuse n'est autre que Notre-Seigneur, tandis que le collectivisme remonte à Karl Marx, né à Trèves, le 2 mars 1818, mort à Londres, le 14 mai 1883.

2—Quant à leur fin. Le religieux aspire à une perfection morale plus élevée et le socialiste n'a qu'une ambition: supprimer les patrons pour devenir riche, indépendant et heureux.

3—Quant à leurs membres. La vie religieuse ne peut être que le partage d'une élite; le communisme rêve d'embrasser dans ses rangs tous les individus sans exception.

4—Quant à leur organisation. L'obéissance fait le fondement de l'État religieux; c'est à l'anarchie que mène fatalement le socialisme.

5—Quant à leur conception de la société. Pour l'Ecole catholique les bases de la société sont inébranlables, posées qu'elles ont été par Dieu lui-même, et la principale cause de l'antagonisme entre les classes se trouve dans la décadence des mœurs. Aux yeux du socialisme le mal a une nature sociale; par suite pour le supprimer, il n'y a qu'à renverser les bases de la société.

Concluons. Restreindre ou étendre les droits de la propriété et les attributions de l'État au-delà des bornes fixées par le droit social chrétien, c'est virtuellement abolir la société telle que l'ont comprise vingt siècles de civilisation.

Pour atteindre le bonheur temporel, l'État et la propriété doivent sauvegarder tous leurs droits et accomplir tous leurs devoirs. Ils n'y arriveront jamais, à moins qu'ils ne se laissent éclairer et guider par l'enseignement de l'Église. Elle seule est le centre moral et doctrinal de l'humanité. Son origine divine lui impose ce rôle et sa catholicité le lui rend possible.

Les modes d'acquisition de la propriété

Tel est le sujet développé hier matin par M. le juge Dorian, professeur à l'Université Laval.

Le droit de propriété, dit le conférencier, est le plus tangible de tous les biens, le plus immédiatement utilisable, le plus réel, il a pour objet une chose certaine et déterminée, qui en fasse l'objet, et dont on puisse devenir l'acquéreur par un des moyens, ou modes, reconnus par la loi.

La propriété est dans l'ordre de la nature, et cet ordre c'est la loi. Elle est la loi même de l'humanité dans les termes suivants: la loi est le rapport nécessaire qui découle de la nature des choses. L'ordre de la création, la loi de la nature est donc l'origine du droit de propriété.

Tout homme peut devenir propriétaire, mais quel est le caractère distinctif de la propriété? A quel reconnaît-on qu'un homme est propriétaire d'une chose? En d'autres termes, qu'est-ce qui prouve qu'il a acquis cette chose à l'exclusion de tout autre?

Il y a plusieurs moyens d'acquérir la propriété et le code civil les énumère comme suit: "La propriété des biens s'acquiert par appropriation, par occupation, par accession, par succession, par testament, par contrat, par prescription, et autrement par l'effet de la loi et des obligations." (Code civil, art. 583).

Voilà bien des manières différentes de devenir propriétaire. Mais nous verrons qu'en réalité, tout remonte à la même origine, qui est l'occupation. On peut dire d'une manière générale que toute propriété a été acquise originellement par l'occupation, et a été transmise subséquemment par les autres modes d'acquisition, c'est-à-dire, par succession, testament, contrat ou prescription.

Après avoir exposé les différents modes d'acquisition de la propriété et leur fonctionnement, le conférencier répond à ces deux questions:

La loi est-elle juste?

La loi est-elle efficace?

Il parle de l'occupation, de l'accession, des contrats d'aliénation, des successions, des testaments, de la prescription, des droits de propriété par l'effet de la loi.

Il conclut, en expliquant que la loi humaine et la loi divine sont une seule et même chose. Celle-ci est absolue et parfaite dans ses sanctions; celle-là est relative et limitée dans sa puissance; mais toutes deux sont également souveraines dans leurs domaines respectifs et harmonieuses dans leur subordination.

La propriété collective et les ordres mineurs

C'est le R. P. Marcel-Marie Dugal, supérieur du collège séraphique des Trois-Rivières, qui a parlé sur ce sujet à la séance de 9 heures, hier matin, dans la salle des Chevaliers de Colomb.</

CALENDRIER

Demain: JEUDI, 14 août 1924.
Saint-Eusèbe, prêtre, confesseur.
Lever du soleil, 4 h. 55.
Coucher du soleil, 7 h. 59.
Lever de la lune, 7 h. 17.
Coucher de la lune, 4 h. 34.
Premier quart, le 7, à 10 h. 47 m. du soir.
Pleine lune, le 14, à 3 h. 35 m. du soir.
Dernier quart, le 22, à 4 h. 16 m. du matin.
Nouvelle lune, le 30, à 3 h. 43 m. du matin.

MM. FISET ET SASSEVILLE FONT DE L'ORGANISATION DE COMITE

Les deux candidats dans Rimouski préparent leur lutte qui commencera pour de bon mardi prochain — La famille D'Anjou n'appuiera pas M. Fiset.

RIMOUSKI, 13 (D. N. C.). — On attend avec impatience le jour de l'appel nominal qui mettra en présence les deux candidats à l'élection partielle du comté de Rimouski: le général Fiset et M. Sasseville. C'est mardi prochain qu'aura lieu la nomination et on attend la visite de plusieurs ministres dans le comté. Les deux candidats poursuivent leur campagne et font plutôt de l'organisation de comité actuellement. Dans certains milieux on continue à affirmer que les libéraux sont divisés. La famille D'Anjou, qui jouit d'un grand prestige dans le comté, est opposée à sir Eugène Fiset et appuiera la candidature de M. Sasseville. Le fait aussi que le bureau du Canadian National à Mont-Joli doit être transporté à Campbellton soulève de nombreuses protestations parmi les libéraux. Sir Eugène Fiset a affirmé qu'il va tenter d'obtenir justice pour les employés du Canadian National.

Candidats dont on parle pour les élections partielles

QUEBEC, 13 (D. N. C.). — On parle de nouveau des élections partielles provinciales. L'approche de la convention libérale dans le comté de Québec fixée au 15 septembre donne lieu à divers potins. On mentionne les noms de MM. L.-A. Cannon R. Taschereau, F. Byrne, H. Gagnon, E. Bédard, comme candidats probables du côté ministériel, et de MM. A. Dion, Y. Montreuil, B. Prévost, du côté conservateur. Dans les comtés de Sherbrooke et de Bonaventure, les candidats libéraux probables sont MM. C.-E. Therrien et P.-E. Côté; dans le Saint-Maurice, on dit que M. J.-E. Guillemette fera la lutte à M. J.-A. Dufresne, maire de Shawinigan, lequel serait candidat conservateur.

Un message du Saint-Siège aux semainiers de Sherbrooke

SHERBROOKE, 13. — S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, vient de recevoir le message suivant du Vatican à l'occasion de la semaine sociale qui se tient actuellement dans cette ville. Voici le message: "Saint-Père, particulièrement sensible aux hommages de vénération et d'attachement exprimés à l'occasion des semaines sociales qui ont lieu sous votre présidence envoie de tout cœur bénédiction apostolique."

Cardinal GASPARRI.

La haine du Jésuite

"...le Canada, quoique fondé sous les auspices de la religion, est l'une des colonies qui ont subi le plus faiblement cette influence."

Ainsi parlait Garneau, le philosophe qui voulait, suivant l'expression nette de son petit-fils, écrire une histoire "politique et laïque du Canada". Mais, constate M. Georges Goyau, le philosophe s'effaçait bientôt derrière l'historien et cet historien, d'une science sûre, aux visions nettes, disait que le dévouement du missionnaire "surtout aux heures critiques de la colonie, était sans bornes". Il rendait un juste tribut à son mérite qui fut immense.

Parmi les premiers missionnaires figurèrent surtout les Jésuites qui furent aussi les précieux mémorialisés de l'histoire de la nouvelle France. Et on n'aimait pas le Jésuite en France ni sous Louis XIV, ni sous Louis XV, ni sous Louis XVI et la philosophie s'effaçait à nouveau à détruire la beauté de leur œuvre au Canada. Et toute cette période de notre histoire devait être mise en lumière pour que soit rendue justice aux véritables fondateurs et aux véritables découvreurs du Canada. Comme l'écrivait Bancroft, un protestant: "...pas un cap ne fut doublé, pas un fleuve ne fut exploré sans qu'un Jésuite n'indiquât le chemin."

Le livre de M. Goyau, de l'Académie française, qui répond à qui trace l'histoire des origines religieuses du Canada et d'un énorme et étonnant en France. Il met au point tant de légendes au sujet de l'œuvre de nos missionnaires. Le volume est édité chez Bernard Grasset, lanceur de Maria Chapdelaine et qui collectionne les succès de librairie.

Il faut le lire surtout au Canada — et il faut se presser de le commander au Service de librairie du "Devoir" où on le trouve à 75 sous franco.

Construisez donc vous-même votre radio et l'Atlantide, l'un et l'autre ouvrages de l'abbé Moreux sont épuisés. Tous les jours nous recevons une foule de commandes. Evidemment nous ne pouvons les remplir immédiatement; nous demandons un peu de patience à nos clients. Les volumes sont en mer. Nous avons commandé par câble. Dès qu'ils seront arrivés nous exécuterons les commandes que nous avons en main.

Un peu de patience et évitez-vous de la correspondance. Si chacun omettait de lire nos annonces, pas nous demanderait pourquoi il n'a pas reçu le livre demandé, il faudrait écrire des dizaines et des dizaines de lettres par jour.

Prière à nos lecteurs qui verront ces lignes de prévenir leurs amis, s'ils en connaissent, qui ont commandé l'un de ces deux livres.

Service de librairie du "Devoir", 338, Notre-Dame est, Montréal 7460 — Case postale 4020

Nombres causes de liqueurs

Le nombre des causes de liqueurs qui avait diminué notablement l'année dernière s'accroît depuis quelques temps de façon notable. Il y a ordinairement cent cinquante à deux cents causes qui sont enregistrées chaque mois. Ce matin, 60 causes ont été appelées devant le juge Décarie dont la plupart ont été remises sous divers prétextes.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et le service de dépêches du monde entier

DERNIÈRE HEURE

DEMAIN

BEAU ET FRAIS.
MAXIMUM ET MINIMUM.
Aujourd'hui Maximum, 76.
Minimum, 57.
Même date l'an dernier, 87.
Minimum aujourd'hui, 48.
Même date l'an dernier, 47.
BAROMETRE.
8 heures a.m. 76.00. 11 heures a.m. 75.97.
1 heure p.m. 75.95.
Chiffres fournis par la maison L.-R. de Meill, 300A, Saint-Denis.

Le gouvernement égyptien rappelle le bataillon d'Atbara qui a causé les troubles

Les soldats révoltés auraient fait beaucoup de sabotage dans les ateliers de chemins de fer — Un lieutenant aurait ordonné de tirer au-dessus des assaillants — L'échauffourée d'avant-hier a fait quatre morts et quinze blessés.

Londres, 13 (S.P.A.). — Une dépêche du Caire dit, que d'après la presse locale, le gouvernement égyptien a décidé de rappeler en Egypte le bataillon qui a causé les troubles à Atbara.

DU SABOTAGE

Alexandrie, 13 (S.P.A.). — Dans un communiqué officiel publié aujourd'hui, concernant l'affaire d'Atbara, on dit que les soldats du bataillon égyptien ont fait beaucoup de sabotage dans les ateliers du chemin de fer. Ils auraient détruit des automobiles et des machines et ils auraient allumé l'incendie dans les bureaux du chemin de fer. On rapporte qu'ils auraient refusé d'obéir aux conseils de modération de leurs officiers. Le sirdar a ordonné l'organisation d'une cour d'enquête. D'après le communiqué, il semble que le commandement de tir aurait été donné par un lieutenant des Soudanais-Arabs, mais il aurait recommandé de tirer au-dessus des assaillants.

L'OPINION DES JOURNAUX ANGLAIS

Londres, 13 (S.P.A.). — Les journaux de Londres commentent beaucoup les récents troubles au Soudan. Ils prétendent que c'est une conspiration faite par des personnes en Egypte qui veulent expulser la Grande-Bretagne du Soudan et la remplacer par la domination égyptienne. Ils prétendent que l'agitation en ce sens dure depuis plusieurs mois et que les principaux organisateurs sont les membres de la White Flag Society du Caire.

On rappelle que le premier ministre Zagloul-pacha, à la chambre des représentants en juin dernier, a dit que l'Egypte insisterait pour que la Grande-Bretagne évacue complètement le Soudan. Immédiatement, le ministre britannique affirmait qu'il ne renoncerait pas au Soudan pour quelque considération que ce soit.

Quoique ne craignant pas que les troubles actuels aient des consé-

quences sérieuses, les journaux entretiennent un délai regrettable au règlement des négociations actuellement pendantes avec Zagloul Pacha. Les journaux supportent vivement le gouvernement concernant sa politique au Soudan.

Le Times dit qu'admettre les prétentions égyptiennes concernant le Soudan ou de laisser le Soudan aux Soudanais serait une folie et une iniquité inconcevables.

Les dernières dépêches de Khartoum et du Caire rapportent que les résultats de la rencontre d'avant-hier, à Atbara, sont quatre morts et quinze blessés. D'après ces dépêches il n'y aurait pas eu de troupes égyptiennes présentes. Les troupes qui ont fait feu seraient des Soudanais-Arabs qui ont agi apparemment sans avoir reçu le commandement et seulement après avoir été très provoqués par les émeutiers. On a envoyé des troupes britanniques et des avions du Caire pour aller renforcer la garnison de Khartoum.

ANNULATION DE LETTRES PATENTES

LE JUGE HACKETT ANNULE CELLES DE LA SOVEREIGN CRUDE OIL, A LA DEMANDE D'UN ACTIONNAIRE

Le juge Hackett a annulé ce matin les lettres patentes de la Sovereign Crude Oil and Asphalt Company, limitée, à la demande de l'un des actionnaires, C.-G. Hébert.

La compagnie avait offert en vente un certain nombre d'actions à un dollar au pair. Le 1er mars 1917, Hébert en a acheté cinq mille au prix de quinze sous par action. Il prétend que la compagnie violait la loi des compagnies en vendant ces actions à moins que le prix du pair et que les lettres patentes avaient été obtenues dans le but secret de faire de la spéculation frauduleuse et de surprendre la bonne foi des souscripteurs. En plus prétendant Hébert, la compagnie n'avait pas fait la déclaration obligatoire au secrétaire de la province et avait commencé à opérer avant que dix pour cent du capital soit versé et en somme n'avait pas utilisé sa charte dans les trois ans révolus après l'octroi des lettres patentes.

Le juge Hackett a déclaré que la compagnie avait violé la loi et que donc ses lettres patentes se trouvaient annulées.

M. Hushon n'a pas encore démissionné

Québec, 13 (D. N. C.). — Malgré que des journaux libéraux de la métropole annoncent la démission de M. Hushon, comme député de Sainte-Anne, M. Francoeur, président de l'Assemblée législative, à qui doit être adressée cette démission, n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet ce matin. M. Francoeur a déclaré qu'il n'avait reçu aucun avis de démission de la part de M. Hushon. M. L.-P. Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative, n'a rien reçu également.

Au Brésil

Santos 13 (S. P. A.). — D'après les chiffres officiels obtenus de la municipalité, le nombre des morts durant la récente bataille à Sao Paulo s'est élevé à 1,106.

Hier, la police a découvert dix bombes de dynamite cachées dans une maison. On a arrêté le propriétaire de la maison.

Buenos-Ayres, 13 (S. P. A.). — Un communiqué officiel concernant la campagne contre les rebelles annonce que les troupes fédérales sont entrées à Mundry, à 160 miles à l'ouest de Sao Paulo. Elles continuent leur route vers Chavantes, près de la rivière Parana-Panema.

Manifestation de sympathie

Le Caire, 13 (S. P. A.). — Une manifestation a eu lieu cet après-midi dans les jardins d'Exbekiya en sympathie avec les troubles récents d'Atbara. Le calife régit maintenant dans le Soudan.

Un croiseur anglais se dirige vers Alexandrie

Londres, 13 (S. P. A.). — L'Amirauté a donné ordre au croiseur Malborough de se rendre à Alexandrie immédiatement. Le croiseur léger Weymouth a également reçu ordre de partir pour Port-Soudan ainsi que le Cleopatra.

Le R. P. Pie

Le R. P. Pie de la Sainte-Trinité des Trinitaires qui desservent la nouvelle paroisse de Saint-Jean-de-Matha, à Ville-Émard, a reçu le sous-diaconat dimanche dernier. Sa Grandeur Mgr Gauthier lui conféra le diaconat le dimanche 17 août.

Une enquête sous trois aspects

L'ENQUETE QUE L'ON RECLAME POUR LE SERVICE DE LA POLICE PEUT S'INSTITUER DE TROIS MANIÈRES

Il y a trois manières de procéder, nous informe un haut fonctionnaire de la ville, pour obtenir une enquête dans une affaire qui relève de l'autorité municipale: la première, en vertu de l'article 532 de la charte municipale; la deuxième, par un juge de la Cour supérieure, en vertu de l'article 5940 des statuts refondus de la province de Québec; et la troisième, par une commission royale, en vertu de l'article 584 des mêmes statuts.

L'article 532 de la charte municipale, précise la manière de procéder pour obtenir une enquête municipale. Il stipule: "Si, dans les affaires soumises au conseil, il est nécessaire, dans l'intérêt de la cité, de faire élucider des questions de fait par des témoins interrogés, sous serment, ou s'il devient également nécessaire, dans l'intérêt de la cité, d'instituer des enquêtes pour établir des représentations au conseil, concernant des matières de son ressort, ledit conseil peut nommer une commission pour faire cette enquête et, à cette fin, interroger des témoins sous serment. Si les témoins ne consentent pas à comparaître, ils sont assignés par une résolution de la commission, dont copie leur est signifiée au moins douze heures, à l'assignation leur est donnée dans les limites de la cité et, dans les autres cas, au moins un jour franc, avant celui fixé pour leur examen."

L'article donne des détails sur l'assignation des témoins, leur refus de comparaître, l'amende imposée en cas de refus, etc.

L'ENQUETE PAR UN JUGE

L'article 5940 des statuts refondus de Québec, en vertu duquel fut instituée l'enquête Fortin, stipule: "Le conseil de toute cité ou autre municipalité peut, par résolution, ou cinquante électeurs de toute cité ou autre municipalité peuvent, par voie de requête adressée à un juge de la Cour supérieure, dans le district où telle cité ou autre municipalité est située, en terme ou en vacances, demander à tel juge de faire enquête sur toutes matières mentionnées dans la résolution ou requête et se rapportant à quelque malversation, abus de confiance, ou autre inculpation de la part d'un ou de plusieurs membres du conseil ou d'officiers de la municipalité, ou d'une ou des personnes ayant un ou des contrats avec icelle, ou, dans le cas où le conseil de toute cité ou autre municipalité juge à propos de faire faire une enquête concernant une matière relative au gouvernement de la cité ou autre municipalité ou à la conduite de toute partie des affaires publiques d'icelle, et si le conseil ou les électeurs, en tout temps, présentent une requête demandant audit juge de faire l'enquête, le juge, après avoir donné avis aux parties incriminées de l'accusation portée et de la date à laquelle il procédera à l'enquête, fait l'enquête et, à cette fin, tous les pouvoirs conférés par la présente section ou par toutes lois concernant les enquêtes touchant les affaires publiques."

Les électeurs, en présentant cette requête, doivent l'accompagner d'un affidavit d'un contribuable digne de foi et dont le nom est sur le rôle d'évaluation comme propriétaire d'immeubles valant au moins \$5,000 en sus de toute hypothèque dans la ville, et déposer en même temps la somme de \$500 comme garantie des frais.

UNE COMMISSION ROYALE

L'article 584 des statuts refondus de Québec dit ce qui suit: "Chaque fois que le lieutenant-gouverneur en conseil juge à propos de faire faire une enquête sur quelque objet qui a trait au bon gouvernement de la province, sur la gestion de quelque partie des affaires publiques, sur l'administration de la justice, sur quelque matière importante se rattachant à l'administration publique ou sur une matière se rapportant au bon gouvernement de quelque municipalité de la province, il peut, par une commission émise à cette fin, nommer un ou plusieurs commissaires pour conduire cette enquête."

L'article n° 595 stipule: "Dans le cas d'une enquête concernant les affaires de quelque municipalité, tous les frais occasionnés par l'enquête doivent être payés par la municipalité concernée."

"Si, dans le cours de l'enquête, il est établi qu'il y a eu mauvaise administration ou malversation, de la part de quelque employé, d'un échevin ou d'un conseiller de la municipalité, ou de quelque autre personne, ou s'il est établi que l'accusation qui a donné lieu à l'enquête n'est pas fondée, les commissaires peuvent condamner la ou les personnes incriminées ou celle qui a porté l'accusation fautive à rembourser à la municipalité, pour la totalité ou pour telle partie qu'ils croient juste, les frais de l'enquête."

LES PELERINS CANADIENS A L'EVECHE DE STRASBOURG

A leur retour d'Amsterdam un groupe de Canadiens ont visité Strasbourg — M. l'abbé J.-N. Dupuis parle au nom de ses compatriotes — A Rome, à Lourdes puis à Lisieux.

Nous lisons dans la Croix de Paris, numéro du 1er août: Une délégation de prêtres et laïques canadiens, venant du Congrès eucharistique d'Amsterdam, de passage à Strasbourg, a été l'objet, au palais épiscopal, d'une réception chaleureuse, à laquelle étaient conviés le haut clergé et de nombreuses notabilités catholiques de la ville.

Les Canadiens étaient accompagnés de Mgr Beupin, secrétaire général des Amitiés françaises à l'étranger, qui s'est constitué leur guide éclairé pour que, durant leur court séjour en France, il leur soit non seulement donné d'admirer nos monuments et nos musées, mais aussi de prendre contact avec la France catholique, que trop souvent les catholiques étrangers de passage dans notre pays ignorent.

Des paroles extrêmement cordiales ont été échangées. M. l'abbé Dupuis, curé de S.-Eusèbe de Verceil

de Montréal, a exprimé l'affection filiale du Canada pour la France sa mère-patrie, et sa sympathie profonde pour l'Alsace. Pendant les longues années de domination allemande que l'Alsace et la Lorraine ont subies, le Canada, qui a connu, lui aussi, les déchirements de la séparation, n'a cessé d'admirer la fidélité à la France. Il a partagé leur joie et leur enthousiasme au jour de la libération, comme au jour d'hui il suit avec un intérêt passionné leur lutte pour la sauvegarde de leurs libertés religieuses. Nos hôtes, après avoir consacré la journée de jeudi à la visite de Strasbourg, repartent pour Venise et Rome d'où, après s'être agenouillés aux pieds du Souverain Pontife, ils reviendront faire un pèlerinage à Lourdes, à Lisieux, d'où sont partis des premiers coloniaux français pour le Canada.

Les négociations de ce matin sur la Ruhr ont été sans résultat

Les délégués se sont séparés sans avoir pris de décision — Les quatorze ne se réuniront pas avant demain matin.

Londres, 13 (S.P.A.). — La conférence tenue entre les délégués belges, français et allemands, ce matin, pour chercher un terrain d'entente concernant l'évacuation de la Ruhr, s'est terminée, sans résultat, à 1 h. 30. Elle s'est ajournée à plus tard dans l'après-midi. En conséquence, on a contremandé la réunion du conseil des quatorze afin de permettre de continuer les conversations en dehors de la conférence.

On annonce que la prochaine réunion du conseil des quatorze sera tenue demain matin.

M. HERRIOT NE FERAIT PAS DE DECLARATION

Londres, 13 (S.P.A.). — Cet après-midi, il semblait que M. Herriot ne ferait pas l'importante déclaration qu'il avait promise hier concernant l'entente franco-allemande sur l'é-

vacuation de la Ruhr. Certains délégués craignent que les négociations entre Français et Allemands, en dehors de la conférence, n'aient rencontré un obstacle qui forcerait la conférence d'attendre pendant plusieurs jours avant de pouvoir continuer son travail.

A 10 heures 30, ce matin, M. MacDonald a cédé une pièce de Downing Street aux délégués français, belges et allemands. Le premier ministre britannique s'est retiré pour permettre aux délégués de discuter le problème de la Ruhr et le traité commercial entre la France et l'Allemagne. Mais on dit que les négociations n'ont apporté aucun résultat et l'on a fait savoir aux autres délégations que le conseil des quatorze n'aura pas l'opportunité d'étudier, cet après-midi, l'entente espérée entre la France, la Belgique et l'Allemagne.

L'enquête sur le meurtre de Clarke

L'enquête du coroner dans l'affaire de William Clarke assassiné vendredi dernier, a été remise à samedi prochain. Le docteur Derom n'a pu finir l'autopsie du cadavre. Il a été obligé en effet de s'occuper immédiatement de prendre avec du plâtre les empreintes dans la terre laissées par l'assassin. Comme les pistes étaient nombreuses, ce travail a demandé un temps considérable et a offert de nombreuses difficultés.

Incursion de pillards russes

Bucarest, 13 (S.P.A.). — Des dépêches annoncent que des troupes roumaines ont surpris une bande de terroristes russes qui avait traversé la rivière Danube, près de la côte de la mer Noire, dans l'intention de piller le village de Shaba. Les terroristes sont parvenus à repasser la frontière, après une courte bataille, mais ils ont dû abandonner leurs armes.

La Pologne s'est plaint, dans une note au gouvernement soviétique, des incursions de bandes hooléistes sur son territoire, qui viennent piller les villages frontiers. Elle prétend que ces personnes qui font des incursions en territoire étranger reçoivent un entraînement sous la direction d'officiers du gouvernement.

Un message épiscopal aux chefs de pompiers

Québec, 13 (D.N.C.). — S. E. le cardinal Bégin a envoyé aux chefs de pompiers actuellement en congé à Québec le message suivant: "Accédant au désir des officiers du département du feu de Québec, je vous salue la plus cordiale bienvenue dans notre ville et je vous adresse une bénédiction spéciale. Je prie Dieu d'inspirer vos délibérations afin qu'elles aient les meilleurs résultats pour le bien de la société."

Ce message a été longuement applaudi.

Le temps

Toronto, 13 (S.P.C.). — La pression est élevée à l'ouest et au nord des Grands Lacs et relativement basse le long des côtes de l'Atlantique. Il y a eu des averses locales dans l'Ontario et dans le nord de la Saskatchewan. Dans les provinces maritimes, les pluies ont été très fortes.

Température probable: Ottawa et St-Laurent: vents tempérés du nord-ouest, en partie nuageux et quelques averses. Demain, vents tempérés du nord-ouest, beau et frais. Grands lacs et baie Georgienne: vents tempérés du nord-ouest, beau et frais.

Vents tempérés du nord-ouest, beau et frais aujourd'hui et demain. Golfe et rive nord: Vents tempérés, nuageux et averses locales aujourd'hui et partie de demain. En suite beau.

Provinces Maritimes: Vents tempérés, nuageux et incertain. Averses locales aujourd'hui et partie de demain. Ensuite beau.

La Supérieure: Vents tempérés, beau et frais aujourd'hui et demain. Manitoba: Beau et plus chaud. Demain quelques averses, mais généralement beau.

Saskatchewan et Alberta: Quelques averses locales, mais généralement beau aujourd'hui et demain.

Pour épurer les mœurs

La police entreprend de ce temps-ci une campagne contre les femmes de vie étrangère qui étendent la corruption des mœurs de façon extrême. Cinq seront prochainement renvoyées dans leur pays.

L'affaire Maluquer

Les plaidoyers de l'affaire Maluquer auront lieu cet après-midi devant le juge Décarie. Elles avaient été fixées pour cet avant-midi, mais le juge Décarie a dû s'écarter pour d'autres causes et n'a pu terminer qu'assez tard.

Vient de paraître

UNE EPOQUE MYSTIQUE

Les origines religieuses du Canada

par GEORGES GOYAU

de l'Académie française

Ce livre de deux cent quatre-vingt pages raconte eloquemment les merveilleuses origines de notre pays.

M. Goyau est l'un des écrivains catholiques les plus nombreux non seulement de France mais du monde entier.

Son ouvrage doit figurer dans toutes les bibliothèques au rayon de la littérature canadienne. Il fera autorité.

En vente au SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR".

0.75 sous franco

Le nombre d'exemplaires est limité

Téléphone Main 7460, case postale 4020. Faire les chèques acceptés, qui doivent accompagner toute commande, payable au pair à Montréal.

On livre en ville sans frais contre recouvrement.

A SAINT-CESAIRE

Une assemblée de cultivateurs

CETTE REUNION A ETE TENUE DIMANCHE DANS LE BUT D'ACTIVER L'ORGANISATION DU PROCHAIN CONGRES AGRICOLE DE QUEBEC. M. J.-N. PONTON EXPOSE POURQUOI LES AGRICULTEURS DOIVENT S'OCCUPER EUX-MEMES DES PROBLEMES QUI LES CONCERNENT — MM. L.-H. MARCOTTE, LAURENT BARRE ET ALDERIC LALONDE PARLENT AUSSI.

Saint-Césaire, 13. (Spécial au Devoir). — Dimanche dernier avait lieu à Saint-Césaire, une grande assemblée agricole qui réunissait au delà de 800 personnes, au nombre desquelles se trouvaient des représentants d'une dizaine de paroisses du comté même et des environs. Nous donnons ci-après les noms des membres d'un comité régional qui a été formé à cette assemblée et qui a pour but de s'occuper de l'organisation des paroisses des comtés de Rouville, Shefford, Brome, Missisquoi, Ibterville, St-Jean, Chambly, Vecheères, St-Hyacinthe et Bagot, en vue du congrès agricole de l'automne prochain. Ce comité est composé de dix-sept membres.

Le président est M. Napoléon Guimet, de Saint-Césaire, et le secrétaire, M. Alfred Robillard, de la même paroisse.

Les autres membres sont: MM. E. Noisieux, de St-Jean-Baptiste; Anthime Arès, de Rougemont; Emile Telleur, de St-Damase; Ephrem Ostiguy, de Saint-Césaire; Rodrigue Beauregard, de Saint-Damase; Denis Alix, de Rougemont; Emile Arès, de Rougemont; Wilfrid Gingras, de l'Ange-Gardien; Hugo Alix, de l'Ange-Gardien; Joseph Théberge, de Richelieu; Joseph Capistran, de Richelieu; Edgar Arès, de Saint-Césaire; F.-X. Blanchard, de Saint-Jean-Baptiste; Elphège Guertin, de St-Jean-Baptiste; Eugène Belisle, de Mariville; J.-Amédée Bernard, de St-Mathias; Alcibiade Maillois, de Saint-Angèle.

Les paroisses comprises dans ce territoire pourront communiquer avec le secrétaire, M. Alfred Robillard, de Saint-Césaire, et s'entendre avec lui pour tenir les assemblées nécessaires à la formation de comités locaux pour l'organisation paroissiale du congrès.

La première réunion du comité aura lieu à Saint-Césaire, samedi le 16 août, à 7 heures du soir.

M. J.-N. Ponton, directeur du Bulletin des agriculteurs, plusieurs cultivateurs: MM. L.-H. Marcotte, de Saint-Simon, Laurent Barre, de St-Césaire, Aldéric Lalonde, président du comité central du congrès agricole et Anthime Arès, de Rougemont, ont parlé à cette occasion.

M. L.-H. MARCOTTE

M. Marcotte, après avoir déclaré que l'assemblée n'avait pas lieu dans un but politique mais que les cultivateurs étaient réunis pour étudier les problèmes qui les concernent, a parlé de la désertion des campagnes. Pourquoi les cultivateurs émigrent-ils? Parce que leurs revenus ne sont pas suffisants. Les obligations des cultivateurs sont lourdes et c'est pour trouver des remèdes à cette situation que les cultivateurs se sont réunis. Un des remèdes ce serait le crédit agricole. Si le gouvernement a pu prêter à quatre cent pour cent au chemin de fer national, pourquoi, dit M. Marcotte, n'en ferait-il pas autant pour les cultivateurs? Les cultivateurs pourraient économiser de la sorte en moyenne deux cent cinquante dollars par année.

M. Marcotte conseille ensuite aux cultivateurs de s'unir, non dans un but politique mais pour faire connaître leurs besoins.

M. LAURENT BARRE

C'est sur le congrès agricole qui doit avoir lieu en octobre que M. Laurent Barre, orateur suivant, a parlé. On se demande pourquoi un congrès agricole, commence M. Barre. Pourquoi alors les différents congrès, les congrès des municipalités, par exemple? Les hommes de même situation se réunissent pour étudier les problèmes qui les touchent. Or les cultivateurs ont aussi à affronter des problèmes qui leur sont propres et ils doivent se réunir. Et au congrès agricole

on devra étudier plusieurs questions autres que celle de la protection des produits de la terre. Les produits étrangers ont envahi nos marchés. Le cultivateur canadien, cependant, devrait être maître de ses propres marchés. Ici M. Barre apporte l'exemple du tabac: nous importons des Etats-Unis pour treize millions de dollars de tabac par année. On n'impose aucune barrière douanière à ce tabac et seule une taxe d'accise l'atteint.

Le gouvernement doit aussi, continue M. Barre, prendre les moyens de rendre l'agriculture plus rémunératrice. Et afin d'aider le gouvernement dans cette besogne, les cultivateurs doivent se réunir pour étudier ensemble ces moyens.

M. ALDERIC LALONDE

Le discours de M. Aldéric Lalonde, de Rigaud, président du comité central du congrès agricole, portait également dans ce sens. M. Lalonde a de plus demandé aux cultivateurs de s'organiser et de former un comité local dans chaque paroisse chargé de faire enquête sur les besoins de l'agriculture et de choisir des délégués pour le congrès agricole. De son côté, M. Anthime Arès, conseiller aux agriculteurs de s'organiser et de se mettre en état de défendre mieux leurs droits.

M. J.-N. PONTON

Le directeur du Bulletin des Agriculteurs, M. J.-N. Ponton, a fait remarquer à ses auditeurs que "quelque chose est changé": les cultivateurs subissent les congrès agricoles. Aujourd'hui, ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui organisent ces congrès. Bien plus, ils y mettent de l'enthousiasme. Pourquoi? Parce qu'ils sont conscients de leur rôle, parce qu'ils savent qu'il faut d'abord compter sur eux-mêmes. Comment en sont-ils arrivés à ce point-là? C'est à cause du marasme où se trouve l'agriculture, c'est parce que l'agriculture, c'est pas, je me base, déclare M. Ponton, sur des enquêtes que des employés du gouvernement fédéral ont faites et qui prouvent que l'agriculture ne paie pas et que les obligations du cultivateur sont lourdes. Les cultivateurs ne vendent pas assez cher les produits de la terre, continue l'orateur, et ils paient trop cher les produits manufacturés qu'ils achètent. Depuis 1914 les prix de vente des produits agricoles ont augmenté de vingt-cinq pour cent alors que les prix des produits manufacturés ont augmenté de soixante-dix pour cent.

Et le cultivateur achète beaucoup, fait remarquer M. Ponton, et il est presque certain que les prix des produits manufacturés ne baisseront pas à l'avenir et il est parfaitement évident que les cultivateurs ne paieront pas moins cher ce qu'il leur faut acheter. Les cultivateurs devront travailler à augmenter leurs revenus. Jusqu'à présent les taux d'intérêt sur les emprunts ont été trop élevés. Les cultivateurs ne peuvent pas payer du six, du sept ou du huit pour cent. Il faudrait donc leur fournir du capital à bon marché; il faudrait tout aussi bien diminuer les taxes, et, entre autres, les taxes des chemins. Le gouvernement devrait prendre à sa charge l'entretien des routes et décharger les municipalités rurales de ce fardeau. En terminant, M. Ponton a rappelé encore une fois l'importance d'un congrès agricole. Les cultivateurs doivent étudier eux-mêmes leurs problèmes. Je crois, ajoute M. Ponton, que les gouvernements sont bien disposés à l'égard des agriculteurs, mais encore faut-il demander pour recevoir. Les cultivateurs n'ont rien demandé jusqu'à présent. Il faut avoir la force nécessaire pour bien appuyer ces demandes. Cette force, les cultivateurs la trouveront dans l'union de tous les cultivateurs de la province et dans un journal indépendant.

Le "Ku Klux Klan" fait la guerre à Lafollette

Houston, Texas, 13. (S.P.A.) — Le Ku Klux Klan est parti en guerre contre le sénateur La Follette, qui a entrepris un troisième parti aux Etats-Unis pour faire la lutte aux républicains et aux démocrates aux prochaines élections présidentielles. Le docteur Wesley Evans, grand maréchal impérial des chevaliers du Ku Klux Klan, a publié un manifeste à ce sujet, avant son départ de Galveston pour Key West. Le docteur Evans soutient que l'ordre du Ku Klux Klan recherche avant tout une nationalité américaine, avec un idéal fait de progrès et d'unité. L'Amérique, dit-il, a besoin de deux grands partis seulement et non de groupes dissidents qui viennent détruire la confiance du peuple dans le gouvernement; les problèmes économiques du jour peuvent être résolus sans l'aveuglement de réformes politiques qui détruisent l'ordre établi. C'est pourquoi, poursuit le docteur Evans, l'ordre du Ku Klux Klan est décidé d'appuyer le parti politique qui rendra la nation américaine plus unie et plus libre encore.

Exposition de Toronto

DU 23 AOUT AU 6 SEPTEMBRE. L'Exposition Nationale du Canada est un événement populaire auquel on songe longtemps à l'avance non seulement au Canada mais chez nos voisins d'outre-frontière, comme le prouve l'affluence de visiteurs qui franchissent les portes de la ville exposante. L'an dernier, et qu'on évaluait à 1,493,000. On peut dire autant du chemin de fer National du Canada qui assumait une forte proportion du transport suburbain et le fit de façon expéditive. Les taxes sont encore réduites cette année et l'on est à conclure des arrangements spéciaux pour répondre à l'affluence de visiteurs qui viendront dans la Ville-Reine, les trains de 10 a.m., de 10 p.m. et de 11 p.m. qui partent tous les jours de Montréal (gare Bonaventure), obtenant la faveur de la majorité. (Réc.)

LETTRES DE FADETTE

3ème et 4ème séries, 55c franco
5ème série, 80c, franco
Remise spéciale pour les com-
à la librairie du "Devoir".

La production de la laine en Canada

LE DOMINION A PRODUIT 15-539,416 LIVRES DE LAINE EN 1923 — GRAND DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DU MOUTON AU PAYS

(Du Bulletin des ressources naturelles). L'élevage du mouton a pris un développement considérable durant la guerre. On a constaté que le relâchement en 1921, 1922 et 1923, mais les prix avantageux qui se sont maintenus pour les agneaux et le mouvement ascendant des prix de la laine ont de nouveau stabilisé cette industrie et la tendance actuelle est plutôt d'augmenter que de diminuer l'importance des troupeaux.

On estime que le Dominion a produit en 1923, 15,539,416 livres de laine. Sur cette quantité, de 10 à 12 millions de livres passent par les canaux réguliers du commerce et sont vendus à des filatures canadiennes ou exportées. Le reste est filé par les usines pour servir à la confection de bas, de mitaines, de sous-vêtements, de chandails, etc.

Il n'y a pour ainsi dire pas de limite à l'élevage du mouton au Canada, en ce sens que le climat et la configuration naturelle du pays se prêtent admirablement à ce genre d'industrie et qu'il y a abondance de terres inutilisées dans la plupart des provinces. Il y a cependant bien des fermes, en particulier dans l'ouest, qui ne font encore l'élevage d'aucun mouton. Dans l'est du Canada, sur les fermes qui pratiquent la culture mixte et dans la zone de culture des céréales de l'ouest canadien, les cultivateurs gardent d'ordinaire un petit troupeau de dix à cinquante bêtes. Ces troupeaux sont maintenus à bien peu de frais et donnent un excellent rendement pour le travail et l'argent qui leur sont consacrés. Dans les régions les plus accidentées de l'est et dans quelques districts du Manitoba, il arrive que des troupeaux de cent à plusieurs centaines vivent dans une demi-liberté et ils appartiennent souvent à des colons qui étaient peut-être autrefois mineurs ou pêcheurs. Il existe encore de nombreux étendues qui se prêtent à l'élevage de troupeaux assez importants.

Dans le sud-ouest de la Saskatchewan, dans le sud et dans quelques parties du nord de l'Alberta et dans la Colombie-Britannique l'élevage du mouton sur des ranchs se pratique sur une grande échelle, mais même dans ces provinces il existe de grandes étendues de terres disponibles.

La laine provenant des moutons canadiens de l'est ou de l'ouest est de très haute qualité. Les laines de l'est proviennent toutes des moutons de race indigène. Les brins sont très résistants et d'aspect lustré. La plus grande partie des laines de l'est est classée comme laine intermédiaire à peigne et comme laine commune à peigne, mais il y a aussi de la laine fine à peigne et de grandes quantités de laine grossière à peigne. Les laines domestiques de l'est sont excellentes pour la fabrication du feutre et conviennent très bien à la confection d'articles d'épaisseurs moyenne et forte tels que serges, tweeds, tapis, couvertures, chandails et sous-vêtements.

Dans l'ouest canadien, la proportion de laines domestiques augmente constamment. Il est probable aussi que la quantité de laines des prairies augmentera considérablement au cours des cinq prochaines années. Les laines domestiques de l'ouest ont à peu près les mêmes qualités que celles de l'est, bien qu'elles aient plutôt tendance à se rapprocher de la qualité fine. La nature et l'absence d'étendues boisées contribuent à la production d'une laine qui est plus sujette à se rétrécir. Le soulèvement du sol par le vent agit aussi sur le lustré de la toison et pour cette raison la laine de l'ouest se classe en lustrée, semi-lustrée et terne. La laine produite par les moutons des régions de l'ouest soutient aisément la comparaison avec celle d'autres régions de prairies du monde. La plus grande partie de la laine de prairie se classe en super-fine, fine à peigne et intermédiaire à peigne.

Le classement de la laine institué en 1923 par le Service fédéral de l'élevage du bétail a fait beaucoup pour améliorer les qualités marchandes du produit canadien. De deux mille éleveurs de moutons, c'est-à-dire le quart du nombre total, soumettent leur laine au classement et la vendent par le système coopératif. Ils ont leur propre agence commerciale, la Canadian Cooperative Wool Growers, Ltd. Une trentaine d'associations d'éleveurs sont affiliées à cette organisation qui s'occupe de toutes les expéditions coopératives de la laine destinées à être classées par le gouvernement.

Comme résultat du classement, les laines canadiennes sont toutes achetées sur une base fixe par les filatures des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Dominion. L'emploi plus répandu de bœliers pur sang contribue à augmenter constamment la proportion de laine de haute qualité et, vu la demande très forte de bœliers de race, on s'attend que la production de laine sera en progression sensible au cours des quelques années prochaines.

Broyée par un bateau

Antoinette Urbain, 5 ans, de Ste-Thérèse, a été broyée à mort lundi après-midi par un bateau à foins mécanique.

Le Cigare qui Plait
OVIDO
10¢ GRANDEUR CONGRÈS
Les connaisseurs de bons cigares havane fu-
ment Ovido.
L. O. GROTHE, Limitée - MONTREAL



LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES MENUISIERS

Le syndicat catholique et national des charpentiers-menuisiers se réunit ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. MM. Jos Coulombe et J.-B. Beauregard, délégués au congrès de la C.T.C.C. à Port-Alfred, donneront leurs rapports. Tous les membres doivent assister.

ARMATURE METALLIQUE

Les ouvriers armateurs en fer et latiers métalliques sont convoqués pour ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle No 3, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Il y aura discours par les officiers et l'agent d'affaires. Tous les membres sont instamment priés d'assister. Par ordre.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Le syndicat catholique des carrossiers se réunit ce soir, à 8 heures 15 p.m., à la salle No 4, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Les membres sont priés d'assister. Par ordre.

CORDONNIERS-MONTEURS

Le syndicat No 1 des cordonniers-monteurs se réunit ce soir à 8 heures 15 p.m., à la salle No 2, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. La réunion est très importante. On procédera au tirage d'un prix de présence. Aux dernières assemblées M. Jos Lajeunesse a gagné un bon de 2 douzaines de bouteilles d'eau de javelle donné par Fyon et Fyon; M. E. Sanssoucy a gagné un razer de sûreté donné par G. Reid et Cie; M. J. Moreau a gagné un prix semblable donné par M. J.-A. Pelletier. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires, rapport des délégués à l'exécutif.

Avant la réunion régulière, soit à 7 heures 30 p.m., il y aura assemblée spéciale très importante de l'exécutif.

FETE DU TRAVAIL

Le comité de la Fête du Travail des syndicats catholiques s'assemble jeudi soir, à 8 heures 15 p.m., à l'édifice des syndicats catholiques. Il n'y aura pas de cercle Léon XIII, jeudi soir.

SEMAINE SOCIALE

M. l'abbé A. Boileau a quitté Montréal hier soir, à destination de Sherbrooke, où il assistera à la semaine sociale tenue dans cette ville. M. Boileau portera la parole, jeudi soir, à une grande manifestation ouvrière. M. Boileau sera de retour vendredi.

Retraites à la Villa Saint-Martin

Les retraites fermées de la période septembre à janvier auront lieu à la Villa St-Martin, Abord-à-Plouffe, dans l'ordre qui suit:

Hochelaga, jeudi soir 5 sept au lundi matin 9 sept; Employés de tramways I, jeudi soir 11 sept au lundi matin 18 sept; médecins, jeudi soir 18 sept au lundi matin 22 sept; étudiants en médecine, jeudi soir 25 sept au lundi matin 29 sept; Maisonneuve, dimanche 5 oct, au jeudi matin 9 oct; dentistes, jeudi soir 9 oct, au lundi matin 13 oct; voyageurs de commerce I, jeudi soir 16 oct, au lundi matin 20 oct; employés de tramways II, jeudi soir 23 oct, au lundi matin 27 oct; syndicats catholiques, jeudi soir 30 oct, au lundi matin 3 nov; comptables et employés de banque, vendredi soir 7 nov, au mardi matin 11 nov; voyageurs de commerce II, jeudi soir 13 nov, au lundi matin 17 nov; officiers et hommes de police, mardi soir 18 nov, au samedi matin 22 nov; épiciers, dimanche soir 23 nov, au jeudi matin 27 nov; marchands et hommes d'affaires, samedi soir 24 nov, au mercredi matin 3 déc; ingénieurs et architectes, vendredi soir 5 déc, au mardi matin 9 sept; prêtres, lundi soir 15 déc, au vendredi soir 19 déc; voyageurs de commerce III, samedi soir 20 déc, au mercredi matin 24 déc.

On fête M. Louis Géhu

M. Louis Géhu, qui est à l'emploi du Chemin de fer national du Canada depuis 50 ans dont quarante se sont passés au service des assurances du réseau, a été l'objet d'une petite fête intime. Ses camarades et amis, profitant du cinquantième anniversaire de son mariage, lui ont présenté deux bouquets d'or. En tête des souscripteurs était M. W.-D. Robb, vice-président du réseau et lui-même à l'emploi de la compagnie depuis 53 ans. Les jeunes filles employées dans le même service que M. Géhu ont envoyé à Mme Géhu un superbe bouquet de roses thés.

La présentation des bouquets fut faite hier soir à la ferme des bureaux, par M. F.-A. Bourne, surintendant du service des pensions et secours. Bien que pris par surprise, M. Géhu trouva des mots heureux pour remercier ses collègues et exprimer le vœu de rester longtemps encore au service de la compagnie.

LA PECHE AU HOMARD

CE QUE LLE RAPORTE DANS LES PROVINCES MARITIMES.

(Du Bulletin des ressources naturelles)

La pêche au homard est l'une des principales industries des Provinces maritimes; chaque année, les caenniers des pêcheurs du golfe Saint-Laurent et du littoral de l'Atlantique fournissent pour une valeur de plusieurs millions de dollars de cet aliment si recherché. En 1923, d'après les statistiques du ministère de la Marine et des Pêcheries, les pêcheurs de l'île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec en ont pris pour une valeur de \$6,365,362. Cette somme est un peu supérieure à celle de 1922, à cause des prix plus élevés qui ont été obtenus. L'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick accusent tous deux une augmentation de la quantité et de la valeur des prises. La Nouvelle-Ecosse, par suite des conditions atmosphériques défavorables à vu ses prises diminuer, mais les prix plus élevés obtenus sur la maison précédente ont néanmoins augmenté le revenu global.

En Nouvelle-Ecosse, les prises totales de homard faites l'année dernière ont été de 172,720 quintaux, d'une valeur de \$3,081,647; celles de 1922 ont été de 173,706 quintaux, d'une valeur \$2,913,087. A l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, la pêche, commencée le 1er mars, s'est faite dans des conditions anormales. La glace s'était amassée sur les côtes où elle était restée jusque vers la fin du printemps, empêchant ainsi les opérations d'être rémunératrices. Les prises des mois de mars et d'avril ne se sont pas montées à plus de 12,511 quintaux, contre 26,268 quintaux en 1922 et 66,326 quintaux en 1921. En attendant toutefois la saison de pêche d'un mois de plus, les prises totales équivalaient à peu près à celles de 1922. Il y avait 163 établissements de mise en conserve en fonctionnement durant l'année, soit six de plus qu'en 1922.

Les pêcheries de homard ont fourni au Nouveau-Brunswick en 1923, 73,668 quintaux, soit une augmentation de plus de 4,000 quintaux sur l'année dernière. La valeur de la production de l'année dernière était de \$1,339,155 et celle de l'année précédente était de \$1,252,714. La pêche dans le Golfe a rapporté 5,000 quintaux de plus que durant la saison dernière, mais dans la baie de Fundy elle a diminué de 1,300 quintaux. La province comptait 167 établissements de mise en conserve, soit six de plus que l'année précédente.

La pêche au homard est la plus importante de l'île du Prince-Edouard et la valeur des prises de 1923 qui était de \$1,405,906, représentait environ 80 pour cent de la valeur totale des prises de toutes sortes. Au total, 97,456 quintaux de homard ont été pris l'an dernier contre 87,583 en 1922. La glace était restée sur les côtes jusqu'au milieu de mai, mais les conditions atmosphériques s'étant améliorées, les opérations ont été faites avec succès et les prises ont accusé une augmentation. Dix homarderies ont été établies en 1923, ce qui porte le nombre de ces établissements à 195.

Dans la province de Québec, la pêche au homard n'a pas la même importance que dans les Provinces maritimes; elle a produit l'an dernier 37,764 quintaux évalués à \$338,654.

A cause de l'importance prise par cette industrie, le ministère de la Marine et des Pêcheries s'est toujours appliqué à la protéger. Afin de prévenir le braconnage et en vue d'exercer un contrôle effectif en tout temps sur les pêcheries, il maintient sur le littoral un nombre personnel et nul n'est autorisé à pêcher le homard s'il n'est muni d'une licence. La possibilité de se voir retirer ce permis assure la stricte observance des règlements. Un autre moyen mis en oeuvre pour sauvegarder l'industrie est l'établissement de saisons de prohibition de la pêche et le Ministère fait une

Du Pur Jus de Fruit --- Ce qu'il y a de plus salubre à boire

KIA-ORA ORANGE SQUASH

Sa saveur d'oranges fraîchement pressées et de sucre de canne rend ce produit sans rivaux. Des plus recommandables au point de vue hygiénique.

Les enfants raffolent de KIA-ORA, dont ils tirent de grands avantages. Comme leurs aînés, ils sentent le besoin d'absorber des vitamines qui sont indispensables à la santé et qui abondent dans le jus du fruit.

KIA-ORA LEMON SQUASH

est fait de jus de citrons frais et de sucre de canne. Que voulez-vous de mieux?

De 24 à 30 verres de Citronnade ou d'Orangeade par bouteille — au coût d'à peu près deux sous le verre. O'est commode, c'est tout prêt.

Commandez du KIA-ORA — Ne vous laissez pas imposer autre chose: ce ne pourrait être qu'une imitation. Exigez le KIA-ORA, c'est la seule façon de vous éviter des déceptions.

Concessionnaires pour l'Est du Canada:

HUDON, HÉBERT & CIE, Limitée MONTREAL.

étude approfondie de cette question pour s'assurer que les périodes adoptées sont celles qui conviennent le mieux à tous les intéressés.

Excursions de moissonneurs dans l'ouest canadien

Le Pacifique Canadien annonce que l'on a réservé un certain nombre de trains comprenant wagons convertibles avec lits pour colons, wagons à couchage de luxe et wagons spéciaux pour femmes et enfants et que le premier train spécial de moissonneurs partira de la gare Windsor, à Montréal, la plus moderne au Canada, à 12,05 a.m. le 18 août (minuit le 17 août), date choisie pour cette excursion. Les départs de tous les autres points de la province de Québec: Dalhousie Mills, Rigaud, Lachute et l'est s'effectueront à cette date et les trains spéciaux resteront en gare Windsor durant le jour jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de voyageurs soient montés, alors qu'ils seront conduits rapidement dans l'ouest. Un train spécial partira également à 10,00 p.m. le 18 août.

Les moissonneurs venant des endroits à l'ouest de Dalhousie Mills de Rigaud et de Lachute et des stations de la province d'Ontario: Toronto, Sudbury et l'est, trouveront place dans des trains spéciaux qui partiront d'Ottawa à 12,05 a.m. le 22 août (minuit le 21 août) et à 1,00 p.m. le 22 août et de Smith Falls à 1,00 p.m. le 22 août.

Les billets permettront de voyager sur les trains réguliers ou spéciaux de tous les points des territoires précédemment mentionnés, raison de \$15 jusqu'à Winnipeg plus un demi-cent par mille jusqu'au point de destination. Pour le voyage de retour, un demi-cent par mille jusqu'à Winnipeg et \$20,00 d'impôt au point de départ initial dans l'est. (Réc.)

Le juge Trahan refuse l'habeas corpus

Le juge Trahan a rejeté hier un bref d'habeas corpus pour obliger la Montefiore Hebrew Orphan Association à remettre en liberté quatre enfants du nom de Feldman. Il a été prouvé que les enfants avaient été placés à cette institution par leurs parents.

Excursion de Fin de Semaine au Saguenay

La chaleur de la ville fait place à la brise rafraîchissante, le travail et les soucis, au repos absolu et au plein délassement quand vous faites cette magnifique excursion de fin de semaine. Trois jours de pur plaisir sur le majestueux Saint-Laurent et le Saguenay sinués avec ses caps imposants et ses rives escarpées, trois jours de repos absolu et de visions inspiratrices tels que vous n'en avez encore jamais connus. Revenez des maintenant votre place. Vous jouirez de chaque minute du voyage sur le

vapeur RICHELIEU

Tout le confort imaginable vous est donné. Formez-vous un groupe ou venez seul; vous pouvez avoir la certitude de rencontrer des amis à bord. Le vapeur RICHELIEU part vendredi à 7,15 p.m. (heure avancée) de la jetée Victoria et revient le lundi matin suivant.

Croisière du CAPE ETERNITY

Voici le voyage idéal de vacances pour ceux qui ont le temps de le faire: une croisière d'une semaine au Saguenay sur le paquebot Cape Eternity. Pas de frais supplémentaires: vous provisionnez à bord pendant une semaine. Départ de la jetée Victoria samedi à 7,30 p.m. (heure avancée), retour le vendredi suivant. Arrêt à Québec avec visite facultative au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré; à La Malbaie, à Tadoussac et aux autres endroits intéressants. Inscrivez-vous tout de suite.

Taux spécial pour Québec

Permettant de partir les jeudis, vendredis ou samedis soirs, avec limite de retour jusqu'au lundi soir. Départ de la jetée Victoria à 7,30 p.m. (heure avancée). Sauterie à bord. Billet de retour, comprenant dîner et lit dans les deux directions, \$15,00.

Pour obtenir renseignements complets et réserver sa place, s'adresser à la

CANADA STEAMSHIP LINES LTD

9 rue Victoria Hôtel Windsor Hôtel Mt-Royal
Main 4710 Uptown 4740 Uptown 7548

ASPIRINE

Méfiez-vous des contrefaçons!



A moins que vous ne voyiez le nom de Bayer en croix sur le paquet ou les pastilles, vous n'obtiendrez pas les véritables aspirines Bayer reconnues sûres par des millions et prescrites par les médecins depuis plus de vingt-trois ans.

Rhumes Maux de tête
Maux de dents Lumbago
Néphrite Rhumatisme
Néuralgie Douleurs

N'acceptez que les "Pastilles d'Aspirine de Bayer". Chaque paquet non décaibeté contient un mode d'emploi éprouvé. Les boîtes facilement maniables de douze pastilles ne coûtent que quelques cents. Les pharmaciens en vendent aussi des bouteilles de 24 et de 100.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de mono-acéticaide de Bayer. Quoiqu'il soit bien reconnu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous étions perçus sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque générale de fabrication, le nom de Bayer en croix.

LES FETES DU CAP

Une page d'histoire — Le "pont des chapelets"

Nous avons annoncé samedi les grandes fêtes qui auront lieu au Cap de la Madeleine, vendredi de cette semaine, pour commémorer le vingtième anniversaire du couronnement de Notre-Dame du Cap et la bénédiction d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du Pont des Chapelets.

On lira avec intérêt le récit qu'a fait de l'événement que commémoreront les fêtes de vendredi, l'ancien curé du Cap, témoin oculaire, M. Luc Désilets. Nous y joignons l'extrait d'un discours prononcé par S. G. Mgr Cloutier et qui marque un fait que, pour ne pas se mettre personnellement en cause probablement, avait omis M. Désilets.

LE RÊCIT DE M. DESILETS

"Un fait remarquable et digne d'être conservé dans la mémoire des populations de ce district vient d'avoir lieu au Cap de la Madeleine. Les habitants de cette localité avaient un temple à construire pour remplacer l'ancienne église, bâtie il y a près de deux cents ans, devenue trop petite pour contenir tous les paroissiens. L'automne dernier cette paroisse fit lever deux cents toises de pierre au sud de fleuve en face de l'ancienne, afin de commencer la nouvelle construction au printemps.

Le Cap est un promontoire sablonneux où l'on ne trouve aucune pierre. On comptait sur un pont de glace pour traverser la pierre du sud, la seule que l'on pouvait aisément se procurer. Mais le pont de glace se fit devant les Trois-Rivières, et laissa le fleuve parfaitement libre devant le Cap.

Des l'automne, les paroissiens s'étaient mis en prière, il y a dans l'ancienne église du Cap, dédiée à Ste-Marie Madeleine une petite sanctuaire consacré à la vénération de Notre-Dame du St-Rosaire où il s'obtient depuis longtemps des faveurs toutes spéciales. La Confédération du Rosaire de St-Dominique y est canoniquement érigée depuis près de deux siècles, quoiqu'au début après la fameuse bataille de Vienne, et parait comme la source d'où découlent les grâces particulières. Dans leurs grands besoins, les paroissiens du Cap ne manquent jamais d'y recourir et ne le font pas sans succès. Des secours providentiels maintes fois obtenus par l'intercession de Notre-Dame du St-Rosaire demeurent profondément gravés dans le souvenir des habitants de cette paroisse.

Tous les dimanches, depuis le commencement de l'hiver, les paroissiens du Cap recitent publiquement le Rosaire aussitôt après la messe pour obtenir le pont de glace nécessaire au commencement des travaux de l'église. Ils firent chanter deux grand-messes auxquelles ils assistèrent en foule, dont l'une en l'honneur de Ste Madeleine, la patronne de la paroisse.

Cependant la glace ne "prenait" pas, suivant l'expression populaire. Les banquises passaient toujours majestueusement dans les plus grands froids, sans souci des rives. Les mois de décembre, de janvier et de février, et une grande partie de mars se passèrent sans donner aucune apparence de pont. Tous les paroissiens en fait de glace ne regardaient comme impossible à cette époque avancée de la saison.

Les paroissiens du Cap persévérèrent cependant dans la récitation du chapelet, sans que quelque inquiétude ; le pont de glace ne paraissait pas. Ils firent vœu d'une messe à St-Joseph pour le 19 mars, jour de la fête de ce grand patron du Canada et de l'Eglise universelle.

Or, voilà que le 16 mars, contre toute attente, la glace, arrêtée en avant du fleuve par une tempête, arrive par un temps doux, toute formée de *fraîche*, moins quelques bancs dispersés et là jusque devant l'église du Cap.

La chose paraissait prodigieuse et providentielle et semblait inviter les paroissiens à l'action. C'était le temps de répéter l'adage : "Aide-toi et le Ciel t'aidera". Les paroissiens du Cap le comprennent.

Les enfants pleurent pour avoir "Castoria"

Un succédané inoffensif de l'huile de ricin, du parégorique, des gouttes et sirops pour la dentition — Pas de narcotiques.

Mères, on emploie le Castoria de Fletcher depuis plus de 30 ans pour soulager les bébés et les enfants de la constipation, de la flatuosité, des coliques causées par les vents et de la diarrhée; il est le seul remède résultant de ces maux, et en régularisant l'estomac et les intestins, facilite l'assimilation des aliments, procure un sommeil naturel sans l'aide d'opiacés. Le produit authentique porte la signature

W. H. Fletcher

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Gardienne du Seuil

par JEANNE de COULOMB

47 (Suite)
—A ma majorité, la supérieure m'avait placée dans un magasin de la place Royale, succursale d'une maison parisienne. Mes patrons m'envoyèrent à Paris, mais une fois que j'y fus, ils firent de mauvaises affaires et je me trouvai sans place. C'est alors que, sur le conseil de notre Mère Supérieure, j'écrivis à Mme Rochabey, et, tout de suite, celle-ci par l'intermédiaire de Mme de Barbarens qui désirait lui être agréable, me désigna aux Simorre. J'aurais voulu la remercier. Elle n'a pas voulu. Et j'ai dû me contenter de beaucoup prier pour elle... Vous le voyez, Madame, dans mon malheur, la Provi-

POUR LES ETUDIANTS FRANCO-AMERICAINS

LES ACTIVITES DU CERCLE DES ETUDIANTS FRANCO-AMERICAINS DE BOSTON
Boston, 13 (Spécial au Devoir)
Le Cercle des étudiants franco-américains de Boston n'est pas resté inactif, quoique ses membres soient dispersés de par toute la Nouvelle-Angleterre, jouissant de leurs vacances annuelles. Sans doute, pour la plupart, les préoccupations scolaires sont d'un moindre intérêt durant ces mois d'été, mais, pour les officiers du Cercle, l'intérêt général et le bien-être de la population étudiante pour l'année prochaine sont demeurés au premier plan dans le programme de leurs occupations journalières.

C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir observé les conditions qui prévalaient dans nos centres franco-américains, conditions de chômage forcé et de gêne presque générale, et après avoir consulté nos chefs industriels, le plan d'une campagne générale a été remis à une date plus éloignée. Cette même "Drive" avait pour objet de recueillir des fonds suffisants pour rétablir dans la ville-lumière des Etats-Unis un "home" pour les étudiants franco-américains.

Cette entreprise a été substituée par un autre plan d'action pas aussi élaboré que le premier, mais qui produira des résultats plus immédiats. Au lieu de faire un appel à toute la population franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre, les officiers du Cercle et, en particulier, le président Valmore M. Carignan, se sont bornés à faire un appel particulier aux groupes dirigeants de notre élément pour recevoir leur appui.
Par ce nouveau plan, le Cercle ne réussira pas dès l'an prochain à s'assurer l'existence d'un foyer tel qu'il rêve, capable d'abriter tous les étudiants franco-américains qui poursuivent leurs études universitaires dans la ville de Boston, mais il aura les moyens de créer un établissement commun où les étudiants pourront demeurer dans le voisinage prochain les uns des autres.

Une fois les relations devenues faciles entre les étudiants, le Cercle pourra réaliser son objet d'une manière plus parfaite. On sait que, but du Cercle est de grouper les étudiants franco-américains de Boston, d'encourager l'esprit de fraternité et d'amitié parmi eux, ainsi que l'usage de la langue française, et en autant que possible de promouvoir les intérêts des nôtres en général.
Avec les souscriptions qui leur viendront de ces groupes et de ceux qui voudront bien leur aider, les étudiants pourront maintenir une bibliothèque et une salle d'études qui servira en même temps de salle de réunions dans la maison qui les abritera durant la prochaine année scolaire.

Ce commencement est bien humble, mais il servira tout de même au maintien des relations immédiates entre jeunes gens et fournira à tous le moyen de recevoir les avantages substantiels qui découlent de ces relations. De plus, les visiteurs intéressés au sort de nos jeunes universitaires pourront les rencontrer à leur maison et recevoir l'hospitalité à la française.
Ces jours derniers, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique faisait au Cercle le généreux don de \$200.00 pour l'oeuvre. Un autre don de \$100.00 est parvenu au Cercle de la part d'un membre du clergé dévoué à la jeunesse franco-américaine. Plusieurs volumes français deviendront la propriété du même Cercle, dû encore à la générosité d'amis que les étudiants comptent dans tous les centres franco-américains. Ces cadeaux, bien appréciés, arrivent au Cercle de temps en temps. Les étudiants feront connaître plus tard les noms de leurs bienfaiteurs.

Les jours suivants, le "pont des chapelets", comme l'a appelé la foi des paroissiens du Cap, parut couvert de voitures chargées de pierre, et il se désagrégea de lui-même aussitôt que la quantité de pierre demandée eut été transportée.

Pour l'Ouganda

Le R. P. Louis-Joseph Cabana, des missions d'Afrique, quittera Montréal ce soir pour Québec, d'où il s'embarquera mercredi pour l'Angleterre. Après un séjour d'une couple de mois, il se rendra dans l'Ouganda, Afrique, où il exercera son ministère dans les missions. Le R. P. Louis-Joseph Cabana a été ordonné le 24 juin dernier.

Tuée accidentellement par son petit frère

Helen Cotter, une fillette de 10 ans, 142, rue Richardson, a été tuée hier par son petit frère, à Saint-Colomban, dans un accident d'arme à feu. Le garçon croyant que l'arme n'était pas chargée, a visé sa sœur et lui a envoyé la charge en pleine figure. La mort a été instantanée.

Chats. A moins que cela ne vienne des héritiers du frère de mon grand-père. Je ne le connais point.

Comme je vous le racontais tout à l'heure, mes parents sont morts quand j'avais sept ans. Et c'est sur les genoux de ses parents qu'on apprend les traditions de famille... Je ne sais donc rien de notre passé, si ce n'est que mon grand-oncle avait fait fortune aux Amériques et qu'il nous déshéritait...
—Comment s'appelait-il?
—Moriaux, Madame.

Germaine n'eut pas même un frémissement : elle attendait ce nom ; mais elle ne put point parler ; entre la jeune fille et elle, tomba un silence lourd, tout plein de choses.

Les voix claires des enfants qui jouaient le remplirent.
—Moi, expliquait Marie, je serai saint François, et toi le frère Léon, et nous marcherons dans la nuit, au milieu des marécages, et tu me diras : "O Père, priez! Nous sommes en grand péril!" Et moi, je répondrai : "Mon fils, Dieu peut, si cela plait à sa bonté, nous donner de la lumière pour dissiper les ténèbres de la nuit." Et alors, vite, je tournerai le bouton d'électricité, la lumière nous éblouira et tu tom-

EXIGEZ TANLAC

Le meilleur tonique du monde
Plus de 100,000 personnes ont attesté que TANLAC les a soulagés de:
Mal d'estomac
Rhumatisme
Mauvaise nutrition
Insomnie
Nervosité
Perte d'appétit
Amaigrissement
Foie inerte ou Constipation
"Demandez à n'importe quelle personne qui a pris TANLAC"
IL S'EST VENDU PLUS DE 40 MILLIONS DE BOUTEILLES
En vente chez tous les bons pharmaciens

Lachapelle, Pawtucket, R.-I.; secrétaire adjoint : Armand O. Degrenier, Southbridge, Mass.; trésorier : J.-Adolphe Ancill, Boston, Mass.
Comité exécutif : William Langvin, Southbridge, Mass.; Roland Meunier, Arctic, R.-I.; La Fayette Marchand, Manchester, N.-H.; David Lamoureux, Manchester, N.-H.; Asa-J. Dion, Tarville, Conn.

REUNION D'AGENTS D'ASSURANCE

ELLE A EU LIEU A SHERBROOKE HIER — UNE REQUETE QU'ON FERA CIRCULER A TRAVERS LA PROVINCE.

Sherbrooke, 12 (Spécial) — L'Association des agents d'assurances de la province de Québec a tenu une réunion spéciale, dans la salle des marchands-détailants du Canada, à Sherbrooke, hier, à laquelle ont été convoqués tous les agents des cantons de l'est.

Le but de cette réunion était d'étudier la situation qui est faite aux agents professionnels par la nomination comme agents sans aucune qualification, de personnes qui n'ont aucune expérience du métier, ces agents sont cause que le public, perd des sommes considérables à la suite d'un incendie, attendu que les polices n'ont aucune valeur, étant mal rédigées et non-conformes aux règlements et aux lois d'assurances de la province.

Le président de l'association, M. Georges Tanguay, et M. Georges C. Baber, le secrétaire-trésorier, ont fait une exposé de la situation dans la province. L'agent de bonne foi, le professionnel, reçoit une concurrence déloyable par les agents d'occasions, qui sont en même temps un danger pour le public assuré qui a à souffrir du manque de connaissance de ces derniers.

Les directeurs locaux MM. J.-S. Simms, de la compagnie Dresser, F.-J. Conway, Frank Payette et E. Duckett ont parlé dans le même sens.

Il a été décidé de présenter une requête au gouvernement provincial afin d'obtenir la qualification des agents et le public sera appelé à appuyer cette requête, en signant une pétition à cette effet.

Etait présent à cette assemblée MM. Geo. Tanguay, et Geo. Baber, de Montréal; L. Duckett, de Saint-Hyacinthe; J.-R. Mc Sadden, East Angus, L.-E. Findley, Danville, J.-C. Somers, L. Bachand, J.-S. Simms, F. Payette, C.-O. Palmer, C. Larose, T. Belanger, F.-J. Southwood, E.-M. Armitage, J.-F. Leblanc, F.-J. Conway, J.-E. Letellier.

Embellisseurs magiques pour les femmes

Partout, les femmes essaient toutes sortes d'embellisseurs, mais elles constatent que leurs effets ne sont que passagers. Pour être belle, il faut d'abord être en santé. Sans elle, la démarche est indolente, les yeux sans éclat, des cercles noirs apparaissent sous les yeux, le teint devient jaunâtre, et presque invariablement, la cause secrète est quel que affection particulière aux femmes. Il y a un remède économique pour cet état dans le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham qui, depuis près de cinquante ans, soulage les femmes de leurs maladies féminines les plus graves. Que ne lui donnez-vous aussi une chance de vous redonner la santé et la beauté et les joies de l'existence?

vous m'avez tant gâtée, où j'ai pu acheter à chacune un tricot de laine, j'ai été si heureuse que mon coeur en sautait dans ma poitrine...

Germaine aurait voulu s'écrier : "L'injustice du sort dont vous avez été victime sera réparée... Ce que ne vous a pas laissé votre oncle, nous vous le donnerons..."

Mais elle se sentait les mains liées. Tant que sa belle-mère vivrait, ni Servan, ni elle n'auraient le droit de toucher à autre chose qu'à leur superflu, un superflu très mesuré, qui les laissait toujours en tutelle.

Et comme si elle pensait tout haut, elle dit :
—C'est mal de la part de votre oncle Moriaux d'avoir oublié sa famille.

—Il avait gagné sa fortune. Elle lui appartenait. Il était libre d'en disposer à sa guise.

Dans le ton, il n'y avait nulle aigreur. On y eût plutôt relevé le désir de défendre le mort contre des attaques en apparence justifiées.
Les larmes étouffaient Germaine; des idées se présentaient à son esprit dans le désordre affolé d'une foule qui a entendu des cris de panique. Elle se leva, et, ouvrant son petit sac, elle y cueillit un billet

MAISONS D'EDUCATION

Collège Commercial des Frères du Sacré-Coeur
VICTORIAVILLE, P. Q.
COURS FRANÇAIS ET COURS ANGLAIS
Entrée, Mercredi, le 3 septembre

Collège MONT-SAINT-BERNARD

sous la direction des Frères de la Charité, SOREL, P. Q.
Cours commercial complet, français et anglais — Cours scientifique — Site et climat idéals — Grands terrains de jeux.
Demander prospectus
Rentrée des élèves : 4 septembre

Collège St-Louis

TERREBONNE
Cours commercial.
Rentrée, 3 septembre
Les Clercs de St-Viateur.

COLLEGE SAINT-JOSEPH

BERTHEVILLE, QUE.
Cours commercial français et anglais.
Rentrée des élèves le 3 septembre.
N.-J. Piché, C.S.V., directeur.

COLLEGE COMMERCIAL SAINT-REMI

ST-REMI DE NAPIERVILLE
Entrée Mercredi, le 3 Septembre
L.-P. DAIGNEAULT, C.S.V., Directeur

Moissonneurs

Le premier des trains de moissonneurs pour l'Ouest partira de Montréal, gare Bonaventure, à 12.01 a.m. le 18 août (minuit le 17 août). Les autres trains, spéciaux partiront à 8.45 a.m., à 12.45 p.m. et à 9.00 p.m. le 18 août, se rendant directement à Winnipeg sans changement. 815 jusqu'à Winnipeg plus un demi-cent par mille au delà, tel est le taux spécial qu'offre le chemin de fer National du Canada à partir des gares de Lévis, de Québec et de l'Ouest. Au retour, un demi-cent par mille pour Winnipeg plus \$20 jusqu'au point de départ dans l'est. Des wagons convertibles, dernier modèle, avec lits, vastes et confortables pour colons et des wagons à prix raisonnables, de la nourriture et des rafraichissements seront attachés à tous les trains. Des wagons spéciaux seront fournis aux femmes et aux familles.

Achetez votre billet de n'importe quel agent ou au bureau des billets de la ville du chemin de fer National du Canada, 230, rue St-Jacques, téléphone Main 3620. (réc.)

Service de TRAINS PAR EXCELLENCE

MONTREAL - TORONTO
Dép. Montréal à 10 a.m. (L'International Limited)
7.30 p.m., 10 p.m. et 11 p.m. tous les jours.

MONTREAL - NIAGARA FALLS - BUFFALO
Dép. Montréal à 10 a.m. (L'International Limited)
et 11 p.m. tous les jours (wagon-lits direct pour Buffalo au train de 11.00 p.m.).

MONTREAL - OTTAWA
Départs de Montréal (Gare Bonaventure) à 8.15 a.m., 4.00 p.m., 6.40 p.m., 10.15 p.m. tous les jours.
De la Gare du Tunnel, 12.45 p.m. dimanche ex.

MONTREAL - DETROIT - CHICAGO
Dép. Montréal à 10 a.m. (L'International Limited)
et 11.00 p.m. tous les jours.

MONTREAL - HAMILTON - LONDON
Dép. Montréal à 10 a.m. (L'International Limited)
et 11.00 p.m. tous les jours.

MONTREAL - COCHRANE - WINNIPEG
Dép. Montréal à 10.15 p.m. tous les jours pour North Bay, Timmins, Cochrane, Winnipeg et Vancouver.

Wagons-observatoire wagons-salon et wagons-restaurant aux trains de jour; wagons-lits avec salon aux trains de nuit. Des wagons-lits "Club" avec compartiments sont attachés aux trains de 10 p.m. et 11 p.m. pour Toronto, Hamilton et London

LES TRAINS SONT A L'HEURE NORMALE DE L'EST
Pour tous renseignements, réserves de places, s'adresser au Bureau des Billets en Ville
230 RUE SAINT-JACQUES
Téléphone Main 3620

CANADIAN NATIONAL RAILWAYS

ces avaient été franchement mauvaises; il en parlait sur un ton badin, comme quelqu'un qui n'a pas besoin de préparer l'avenir, qui sent le terrain solide sous ses pas.

Mme Rochabey lui avait écrit : Elle lui promettait de l'emmener en août à Trouville, et de l'initier aux joies du yachting. Il n'avait plus que cette idée en tête. Il désirait que sa sœur lui commandât un costume approprié à ses futurs exploits...
Même de loin, l'influence pernicieuse se faisait sentir. L'enfant avait soulevé un coin du voile qui, jusqu'à la mort de son père, lui avait caché le monde où l'on ne vit que pour le plaisir, et, à présent, il s'envenimait dans le milieu austère du travail et du devoir.

Trouville! Il ne faudrait pas l'y laisser venir! Mais ce serait de nouvelles luttes à soutenir, et, sans doute, il penserait encore que sa sœur ne l'aimait point.

Germaine soupira : de sa visite chez les Simorre, elle n'avait pas rapporté de nouvelles forces; elle avait plutôt l'impression d'errer dans une nuit complète, parmi des marécages, comme le bienheureux saint François.
(A suivre)

Comme pour se raccrocher à la vie qui lui échappait, elle essaya de marcher dans la pièce; une lettre l'attendait sur son petit bureau. Elle était de Fred. Il était rétabli, mais il ne se remettait pas avec ardeur au travail. Ses dernières fla-

bles.
—Prenez cela encore, dit-elle, pour vos petites... Elles sont pâlottes, sans doute. Il y en a qui ont besoin de grand air... Vous les enverrez à la mer, à la campagne...
—Oh! merci, Madame, murmura la jeune fille. Vous voulez donc que, de nouveau, je remplisse le rôle si doux de bonne fée.

Pour embrasser la visiteuse, les petits quittèrent le couvent du Ste-Feu où, déjà, pieusement, ils s'étaient mis en oraison; quand ils y retournèrent, Marie dit à son frère, en lui montrant la Vierge des Douleurs :
—Cette dame ressemble à cette statue, et, en arrivant, elle ne lui ressemblait pas! C'est drôle!

Germaine revint avenue Velasquez, sans trop savoir comment. Et, d'abord, elle monta dans sa chambre; ses oreilles bourdonnaient; ses yeux se voilaient. Elle avait l'impression que, sous le choc trop rude de ses pensées, elle allait s'évanouir.

LA GARDIENNE DU SEUIL, volume de 190 pages, couverture illustrée, 25 francs. En vente au Service de Librairie du "Devoir".
Ce journal est imprimé aux Nos 336-340, rue Notre-Dame Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). GEORGES PELLETIER, administrateur et secrétaire.

COMMERCE ET FINANCE

LE MARCHÉ DES VIVRES

Le tableau suivant indique les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs, à Montréal, pour la journée d'hier, le mardi précédent et le jour correspondant l'an dernier:

	1924	1923
Beurre, colis	2,329	986,208
Fromages meul.	11,403	167,956
Oufs, caisses	1,136	1,003,122

LES ENCHERES
St-Pascal, 13. — A l'enchère tenue ici hier, on a vendu 288 boîtes de beurre à 33s. 7-16 la livre, et 100 meules de fromage à 16s. 5-16. Hodgson a été l'acheteur.

LES PRIX DE GROS
Voici quelques prix de gros que nous avons obtenus, ce matin, pour les farines, chez Ogilvie, pour les œufs, le beurre, le fromage, le miel, le saindoux, chez J. Limoges et Cie, 26 rue William; pour les pommes de terre, chez A. Lalonde, 22-24 place Jacques-Cartier.

FARINE
Par baril, 2 sacs:
1ère qualité 88.20
2ème qualité 87.70
Forte, à boulangier, le baril 87.50

OEUF
Oufs Chanteclerc 45s.
Extra frais 42s.
Premiers frais 33s.
Seconds frais 28s.

BEURRE
Beurre frais:
Crémierie no 1 36s.
Crémierie no 2 35s.
En bloc de 1 livre: 37s.
Crémierie no 2 36s.

FROMAGE
Fort, à la meule 24s.
Au morceau 25s.
Doux, à la meule 18s.
Au morceau 19s.
Oka 32s.

SAINDOUX
Le miel en rayon est rare. Les prix sont de 25s. la livre pour le blanc et de 22s. pour le brun.
Miel coulé:
Brun, enseau de 60 livres, la livre 8 s. 1-2
Blanc, local de 5 lbs, la livre 13s.
Bocal de 2 lbs 1-2, la livre 13s.
Brun, de 5 lbs, la livre 10s.

POMMES DE TERRE
Les pommes de terre de Montréal font 75s. par 80 livres au gros. Les pommes de terre d'en bas de Québec font 75s. par 80 livres au gros, au wagon les prix varient de 50s. par 90 livres.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Echéance	Prix Rendement
1 déc. 1925	100.75 4.50
1 oct. 1931	101.5 4.79
1 mars 1937	102.90 4.69
1 déc. 1927	102.85 4.58
1 nov. 1933	103.15 4.75
1 déc. 1937	103.50 4.68
1 nov. 1924	103.30 5.06
1 nov. 1934	103.25 5.09
1 nov. 1927	101.85 4.97
1 nov. 1932	103.00 5.00
15 oct. 1928	100.25 4.93
15 oct. 1943	101.50 4.88

Dividendes déclarés
Ogilvie Flour Mills. — 1-3-4 pour cent sur les actions de préférence payable le 2 septembre aux inscriptions du 20 août.

Cours du change

	N.Y. Mont.
Londres	\$4.53 1/4 \$4.54 1/2
Paris	0.555 0.557
Bruxelles	0.515 0.516
Rome	0.451 0.452
Jenève	1.884 1.888
Amsterdam	3.900 3.910
Madrid	1.348 1.352
Stockholm	2.658 2.664
Christiania	1.393 1.397
Copenhague	1.606 1.610
New-York, prime de 1-4 p.c.	

La production de l'or en juillet
Timmins, 12. — La production de l'or dans les mines du nord de l'Ontario au cours du mois de juillet s'est bien maintenue. Neuf mines ont donné une production d'environ 22,125,000, le champ minier de Porcupine venant en tête. La région continue donc à maintenir sa production annuelle de 225,000,000.

La mine Hollinger vient en tête avec une production de 1,000,000 et même plus. Vient ensuite la mine McIntyre-Porcupine puis les mines Dome. Ces deux dernières se font maintenant une lutte très vive pour la seconde place comme producteur d'or au Canada.

Pendant le mois le champ de Porcupine a fait des progrès, l'usine de la mine McIntyre-Porcupine ayant augmenté sa capacité. Cette capacité était de 1,000 tonnes par jour; elle a été portée à 1,150 tonnes vers la fin de juillet.

La mine Vipond faisait mieux aussi avec une moyenne de 164 tonnes par jour. L'Hollinger garde sa capacité quotidienne de 4,500 tonnes. La mine Dome ne rapporte aucun changement; son usine traite environ 40,000 tonnes de minerai par mois.

Le tram à 6 cents à New-York
New-York, 13. — Le Greater New-York va maintenant connaître le tramway à plus de cinq cents. La Transit Commission ayant le choix entre accorder un taux de six cents au réseau New-York and Queens County et le laisser discontinuer son service lui a accordé le taux de six cents.

Le maire Hylan est indigné de cette décision de la commission.

La Canadian Light

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Canadian Light & Power, qui a été tenue hier midi, sous les auspices des nouveaux intérêts qui en ont acquis le contrôle récemment, a été une affaire de routine. Le conseil d'administration a été réélu. Les principaux officiers sont: président, Julian C. Smith; vice-président, J. S. Norris; secrétaire-trésorier, James Wilson; assistant sec.-trésorier, H. H. Haydon. Les autres directeurs sont: C. S. Bagge, W. C. Finley, Gordon W. MacDougall, Ward Montgomery, Howard Murray, J. L. Perron et Lorne C. Webster.

Elu président de la Dominion Bank

A une assemblée des directeurs de la Dominion Bank, tenue hier, sir Augustus M. Nanton, de Winnipeg, l'un des vice-présidents, a été choisi pour remplacer feu sir Edmund Osler, à la présidence. On a annoncé dans un avenir prochain, sir Augustus quittera Winnipeg pour venir habiter en permanence à Toronto.

Sir Augustus M. Nanton est bien connu dans le monde de la finance; il est président et directeur de plusieurs compagnies importantes. Il est âgé de 64 ans.

Sir Augustus Nanton est né à Toronto le 7 mai 1860. Il est le fils de feu Augustus Nanton, avocat. Il fait partie de l'étude légale Osler, Hammond et Nanton, de Winnipeg; directeur du Pacifique Canadian, directeur et président du comité canadien de la compagnie de la baie d'Hudson, président de la compagnie des tramways de Winnipeg; vice-président de la Great West Life Assurance Co. et directeur de plusieurs institutions financières.

Il fut créé chevalier le 4 juin 1917. Il est membre de plusieurs clubs à Winnipeg, Toronto et Ottawa.

Sherwin-Williams

A la suite de l'assemblée des directeurs de la compagnie Sherwin-Williams, hier, M. W. S. Fallis, vice-président et gérant général, a donné un démenti catégorique aux rumeurs qui circulaient récemment au sujet de la probabilité d'un dividende spécial. La cote s'est ressentie aussitôt de cette mise au point et elle est tombée de sept points à 61. La hausse récente de l'action Sherwin-Williams semble être le résultat de simples manipulations, les agitateurs profitant de l'occasion favorable; peu d'actions disponibles sur le marché; annonce d'un petit dividende supplémentaire par la compagnie des Etats-Unis; difficulté d'obtenir la confirmation ou le démenti des rumeurs lancées ici, par suite de l'absence simultanée du président, M. Cottingham, actuellement en Europe, et du vice-président, M. Fallis, qui vient tout juste d'arriver d'un voyage de six semaines dans l'Ouest.

M. Fallis dit que le rapport annuel de la compagnie qui paraîtra bientôt indiquera un résultat moyen, comme par les années passées.

LES GRAINS

La maison Quintal et Lynch co-ité, prix vendant à Montréal:

BLE

No 1, Northern	\$1.55 à \$1.56
No 2, Northern	\$1.49 à \$1.50
No 3, Northern	\$1.46

AVOINE

No 3, Canada Ouest	60s. 1/2 à 61s.
No 2, Canada Ouest	61 1-2 s. à 62s.
No 1, d'alimentation	58 1-2 s. à 59s.
No 2, d'alimentation	57 1-2 s. à 58s.
Mais jaune no 2	\$1.35
Mais jaune no 3	\$1.34

Le mais argeon se vend beaucoup moins cher que le mais américain. On en attend des arrivages à Montréal d'ici quelque temps.

FOURRAGE

Nous cotons, prix vendant à Montréal:

Mil no 1

Mil no 1	\$15.00 à \$15.50
Mil no 2	\$14.00 à \$15.00
Mil no 3	\$13.00 à \$14.00

Pour le maïs on cote en fonds américains et il faut donc tenir compte de la prime.

Blé à volaille, qualité moyenne,

LA MATINEE A LA BOURSE

L'ACTION SHERWIN WILLIAMS DESCEND DE 6 POINTS A 115. LE MARCHÉ EST GÉNÉRALEMENT RÉACTIONNAIRE. L'ACTION LYALL TOMBE A 10.

Le marché local était réactionnaire ce matin et les titres Sherwin Williams dirigeaient le mouvement de recul. Dans le cas de cette dernière valeur il y avait une excellente raison pour que le cours se mit à descendre. Depuis bientôt un mois l'action Sherwin Williams était montée de façon étonnante. L'annonce avait commencé avec l'annonce d'un faible dividende spécial par la compagnie américaine. L'action Sherwin Williams avait depuis gagné du terrain constamment et elle s'était rendue jusqu'à 128. On prédisait un dividende augmenté ou encore un bon. L'assemblée des directeurs de la compagnie hier après-midi a mis fin à cette ascension. Le vice-président M. Fallis a annoncé qu'il n'y avait jamais été question ni d'un dividende augmenté ni d'un dividende extraordinaire. Dès hier après-midi l'action est tombée de 7 points en bourse; ce matin elle faisait une autre chute et descendait jusqu'à 109 comparativement à 121 hier soir en fermeture. Un grand nombre d'actions ont changé de mains entre 115 et 109. Pour les dernières ventes de la séance le cours était remonté à 115 mais il est peu probable qu'il s'en tienne là car un grand nombre de spéculateurs qui l'ont acheté au-dessous de ce prix vont se hâter maintenant de réaliser sans compter la foule de ceux qui ont acquis ce titre à des prix au-dessus de 120.

Le reste du marché a été réactionnaire. Le Lyall Construction, quoique peu traité, était l'une des valeurs les plus faibles. Son cours est tombé de 13 à 10.

Le National Breweries, le Bell Telephone, le Canada Cement, le Penman ont perdu de 1-2 à 1 point. Parmi les valeurs un peu vigoureuses on remarquait l'Abitibi, le Brompton, le Canadian Industrial Alcohol, la préférence Steamship, le Dominion Textile, le Québec Power qui se sont haussés de fractions de point.

Le dollar américain fait prime de 1-8 à 3-8 de 100 cent à Montréal; le franc français fait à Montréal, 0.570 et la livre sterling à 0.56.

OPERATIONS DE LA MATINEE

(Cours fournis par la maison L. G. Baubien et Cie.)

BOURSE DE MONTREAL
DE 10 A 11 H. A.M.

Steel of Canada, 10 à 73 1/2.
Abitibi 215 à 59.
Can. Industrial Alcohol, 150 à 34 1/2.
Bell Telephone, 102 1/2 à 102 1/2.
Brompton, 10 à 34 1/2.
Can. Steamship, 10 à 48 1/2.
Dominion Glass, 35 à 110.
Price Bros., 130 à 41.
Quebec Power, 10 à 87 1/2 à 88.
Spanish River, 10 à 108 1/2.
Spanish River, 10 à 118 1/2.
Shawinigan, 10 à 104 1/2.
Canada Car, 20 à 41.
Can. Ind. Alcohol, 25 à 34 1/2.
Winnipeg Electric, 40 à 85 1/2.
Sherwin Williams, 45 à 114 1/2 à 113 1/2 à 110.
Lake of the Woods, 5 à 181 1/2 à 180 1/2.
Lyall Cons., 10 à 105 1/2 à 105 1/2 à 104.
Can. Cement, 10 à 102 1/2.
LYALL CONSTRUCTION
Montréal, 1 à 238.
Nova Scotia, 10 à 250.
OBLIGATIONS
Sherwin Williams Bonds, 100 à 100.

Spanish River

L'assemblée générale annuelle de la Spanish River Pulp and Paper Mills, Ltd. aura lieu à Toronto, le 25 septembre prochain à midi.

Une émission de \$5,000,000

L'incorporation de l'Asbestos Mills, Inc. marque le premier pas vers une nouvelle expansion des opérations des compagnies fusionnées: Asbestos Mines, Limited et Black Lake Asbestos. La nouvelle compagnie aura un capital de 200,000 actions sans valeur au pair. Il est probable qu'elles seront offertes au Canada et aux Etats-Unis au prix de \$25.

Les fonds provenant de la vente de cette émission serviront au remboursement de l'émission de \$1,000,000, d'obligations de l'Asbestos Mines, obligations dues dans cinq ans, et au rachat des obligations à revenu variable (income bonds) de la Black Lake. La nouvelle compagnie possèdera le privilège de traiter le minerai d'amiantine d'après le nouveau procédé dont il a été question précédemment. De nouvelles usines vont être construites pour traiter le minerai d'amiantine d'après ce procédé.

Les rapports des ingénieurs sur publiés, G. L. Burland, ingénieur-consultant, est de 2,000,000 de tonnes le minerai qui se trouve sur la propriété de la Black Lake. Cela donnerait un rendement brut de \$8,600,000, et un rendement net de \$3,900,000. Il estime le rendement brut de trois propriétés de la Black Lake à \$21,370,000, et le rendement net à \$5,370,000.

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison Gouffier et Cie, courtiers par la maison Gouffier et Cie, 191 avenue de la Montagne, Montréal.

American Can	124 1/2
American Locomotive	78 1/2
American Smelting	69 1/2
American Tel. and Tel.	75 1/2
American Wool	25 1/2
Anacosta	37 1/2
Atchafalaya	108 1/2
Baldwin Locomotive	120 1/2
Baltimore and Ohio	63 1/2
Bechtel Steel	151 1/2
California Petroleum	21 1/2
Canadian Pacific	151 1/2
Central Steel	33 1/2
Chicago Rock Island	35 1/2
Chino Copper	21 1/2
Crescent Steel	39 1/2
Corn Products	27 1/2
Cosden Oil	27 1/2
Continental Can	38 1/2
Cruickshank Steel	33 1/2
Daniel Boone Wool	14 1/2
Erie RR	20 1/2
General Electric	208 1/2
International Nickel	27 1/2
Inter-Mer. Fin.	17 1/2
Keystone Tire	2 1/2
Missouri Pacific	19 1/2
New York Central	109 1/2
Northern Pacific	65 1/2
New-Haven	27 1/2
Pan-American	27 1/2
Pan-American Petrol.	57 1/2
Pennsylvania RR	45 1/2
Pittsburgh	45 1/2
Reading	43 1/2
Republic I. and S.	47 1/2
Rock Island	39 1/2
Sinclair Oil Cons.	10 1/2
Standard Oil	97 1/2
Studebaker	30 1/2
Texas Oil	30 1/2
Union Pacific	143 1/2
U.S. Steel	218 1/2
U.S. Industrial Alcohol	72 1/2
U.S. Rubber	31 1/2
Wells Fargo	106 1/2
Willis Overland	8 1/2

Cotes hors liste

(Fournies par L. G. Baubien et Cie.)
Fidelity Paper, 2 acheteur.
Eastern Engineering, 13 acheteur; 10 vendeur.
Montreal Tram and Pow., 15 à 9 1/2, ventes.
St. Maurice Power, 71 acheteur; 10 à 72 ventes.

MINES

Truck Hughes Cons. Mining, 50 à 129 1/2, ventes.
Kirkland, 81 1/2 acheteur.
British American Holding, 83 vendeur.

Aux rapides de Quinze

Timmins, 13. — La première machine pour la génération de l'énergie électrique a été installée à l'usine des rapides de Quinze, dans la province de Québec. Après avoir fonctionné à bas voltage pendant une semaine pour se débarrasser de l'humidité dont elle s'est imprégnée pendant la traversée atlantique, de Suède au Canada, elle commença à déverser ses 10,000 H. P. par la ligne de transmission, longue de 122 milles, jusqu'à Schumacher. La seconde machine sera installée à cette usine d'ici une dizaine de jours et il y aura alors 20,000 H.P. de disponibles pour l'industrie minière. D'ici à quelques années il n'y a pas de danger que se répète la disette d'énergie de 1920 et 1921 dans cette industrie. L'installation des rapides de Quinze est la plus importante de cette région.

Permis de construction

Voici la liste des principaux permis de construction accordés hier à l'hôtel de ville:
Rue de Castelnau, Villery, J. G. et O. Mousseau, une bâtisse, trois plain-pieds, \$8,000.
Rue de Castelnau, Villery, J. G. et O. Mousseau, trois cotés, trois plain-pieds chacun, \$7,500 chaque côté, total \$22,500.
Boulevard Gouin, Ahuntsic, D. Girard, deux plain-pieds, \$7,000.
Avenue de Châteaubriand, Villery, A. L'Abbé, trois plain-pieds, \$6,000.
26ème Avenue, Rosemont, E. Patrie, un cottage, \$3,000.
Rue Hamilton, quartier Saint-Paul, A. Bertrand, réparations, \$2,000.
Rue Girard, Villery, H. Choquet, maison, \$1,500.
Rue Saint-Hubert, Villery, E. Berzan, réparations, \$1,000.
Boulevard Gouin, Ahuntsic, Milten Brothers, remises, \$1,000.

La viande sur pied

Sur les deux marchés de Montréal on a offert 185 bestiaux 450. moutons et agneaux, 510 porcs et 200 vaches. Les veaux arrivages de bestiaux ont été d'un wagon de bouillons du Nord-Ouest et d'environ 40 têtes de vaches laitières très communes et de bœufs. Il n'y a pas eu de changements dans les prix de ces derniers.

Quelques lots de bouillons qui étaient restés de lundi ont été pesés de matin.

Les meilleurs veaux offerts ont fait \$7.75 et les lots moyens de \$6 à \$7. Les veaux d'herbe n'ont fait que de \$3.25 à \$3.50. Le marché était très calme pour les agneaux. La plupart des agneaux dans les cours étaient restés de lundi et de mardi. Les prix étaient encore irréguliers. Le porc était lourd. Des lots mixtes de bonne qualité moyenne ont été vendus à des bouchers locaux à des prix variant de \$9.75 à \$10. Le plus gros des arrivages a été de \$9.90 à \$10. Les porcs légers du printemps ont fait de \$9 à \$9.50. Les truies ont rapporté de \$8 à \$7.

A Wall Street

New-York, 13. — Les cours marquaient une tendance à la fermeté en ouverture ce matin à Wall Street et l'on notait principalement une demande accrue pour les valeurs ferroviaires. Le New-York Central s'est avancé d'un point à 109 7-8, un nouveau haut pour l'année; le Nickel Plate a touché aussi un nouveau haut à 116 1-2. Le Baldwin s'est avancé d'un point mais l'U. S. Steel a cédé une fraction.

La tendance générale est restée à la hausse quoique les gains en général aient été faibles. Les cultures étaient encore en bonne demande, le Chili et le Kennecott.

La Banque Provinciale du Canada

DIVIDENDE TRIMESTRIEL NO. 83

AVIS est par les présentes, donné qu'un dividende de deux et quart pour cent (2 1/4 %) étant au taux de neuf pour cent (9 %) l'an sur le capital versé de cette institution à la date du trimestre finissant le 31 août 1924, et sera payable au bureau central de la Banque à Montréal, le 15 septembre 1924, aux actionnaires enregistrés dans les livres le 15 août 1924.

faisaient mieux que leurs prix récents et les autres s'améliorant de fractions de point. Le Texas and Pacific et le Colorado and Southern de première préférence ont allongé la liste des nouveaux hauts dans le groupe ferroviaire. Le St-Louis Southwestern et le General-American Tank sont montés d'environ un point. Le Stewart Warner et l'Atlantic Coast Line étaient lourds. Les changes étrangers ont ouvert fermement.

Bulletin du Service de Librairie du "Devoir"

Collection Nelson

40 s. au comptoir; 45 s. par la poste (reliés)
Jean de la Brète: Un Vaincu; Mon oncle et mon curé.
René Bazin: Madame Corentine.
Jeanne Schultz: La Main de Sainte-Modestine.
René Bazin: De toute son âme.
Jeanne Schultz: Jean de Kerdrén.

Livres Canadiens

Lettres de Fadette, 3ème série
Lettres de Fadette, 4ème série
Lettres de Fadette, 5ème série
(les trois séries pour 1.50)
Campanules, vers. 80
Perrine et Charlot. 85
Ames et Paysages. 80
L'histoire du passé, vers. 1.10
Coups de scalpel, vers. 1.10
Henri Bazin, édition canadienne, préface par Henri Bourassa. 28
Brins d'herbe, par Monique. 80
Séjour Lévesque, par Marie Lamoureux. 1.10
Théâtre, par Monique. 1.10
Coquillages, par Rev. Fr. Marius Gaston Chambrun, roman canadien, par J. F. Simon. 28
L'iris Bleu, roman canadien, par J. E. Larivière. 28
"Tu m'as donné le plus doux rêve..." poésies par Mme Pauline Fréchette. 80
L'Ombre des Erables, par l'abbé Camille Roy, au comptoir 1.00
par la poste. 1.10
Au pays de l'Érable, contes de la Société St-J-B., franco. 90
Goudreau et Grissac: Le roman d'Allegrette

Romans populaires

Le plus grand succès de la librairie honnête en France. L'Unité, franco. 17.
La collection, 25 volumes, \$3.00 franco. — C'est une aubaine.
La 3e Génération, J. Danemarie
Soldat et Paysan, Clément d'Orléans
Le Secret de Jolite, H.-A. Douriac
Transplantée, Henri Franz
Un Mystère, P. Gourdon
Guillemette, Victor d'Enserune
Par le Crucifix, Hélène Martini
Cœurs chevaleresques, O'Nèves
La Reverdie, Jean Mauguère
Un Terrien, G. de Weede
Sur la brèche, J. de Balcayre
Au Pays des Soviets.
Un Cri dans les Ténèbres, Angel-Flory
Le Drame de Maison Dieu, Gourdard d'Abancourt
La Vierge aux Ruines, Abel Sibres
L'Espion de la Citadelle.
L'Eau qui Dort, Jean Mauguère
Les Forêts perdues, Edmond Coz
L'Érêt de Bénédicte, J. de Balcayre
La Bonne de mon Oncle.
Ch. Dodeman
C'est la France, H.-A. Douriac
L'Appel du Foyer, Ch. Peronnet
La fille de l'autre, Angel Flory
Une Fleur sur les Ruines.
P. Gourdon
Le Braconnier de la Mer, J. Mauguère
Les mois.
Pour tout achat d'un dollar la livraison est faite sans frais à Montréal contre recouvrement (c.o.d.)
S'adresser au Service de librairie du "Devoir", case postale 4020
TELEPHONE: MAIN 7460
Prière d'accompagner toute commande d'un mandat, d'un bon postal ou d'un chèque payable au pair à Montréal.

AVIS LEGAUX

Province de Québec COUR SUPERIEURE District de Montréal.
No 2899.
"L.-G. Baubien et Cie", de Montréal, dit district, demandeurs, vs Joseph-A. Mercier, défendeur, du même lieu.
Le 22ème jour d'août 1924, à 11 heures de l'après-midi, (heure avancée), au domicile dudit défendeur, au no 333 avenue de l'Est, en la cité d'Outremont, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur, consistant en piano, gramophone, meubles et effets de ménage, etc.
Conditions: ARGENT COMPTANT.
Ed. JODOIN, H.C.S.
Montréal, 13 août 1924.

Province de Québec COUR DE CIRCUIT District de Montréal.
No 806.
Nathan Stromberg, demandeur, vs Joe Milten, défendeur.
Le 22ème jour d'août 1924, à 11 heures de l'après-midi, (heure avancée), au domicile dudit défendeur, au no 1819, rue Notre-Dame est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur, consistant en

La conférence de Londres

Les Belges trouvent l'occupation de la Ruhr trop onéreuse

M. Theunis déclare que ses compatriotes considèrent les dépenses trop considérables — Les délégués prendraient une décision cet après-midi.

Londres, 13 (S. P. A.) (Dépêche de la nuit). — Les délégués français, britanniques et allemands communiqueront, probablement cet après-midi, à la conférence internationale, leur décision sur l'évacuation de la Ruhr. C'est ce qu'a déclaré M. Herriot lui-même au conseil des quatorze.

Tant que cette question de la Ruhr n'aura pas été réglée, les délibérations sur le plan Dawes ne pourront faire aucun progrès. Aussi les entrevues privées entre Allemands, Belges et Français se succèdent-elles sans interruption. De plus, des rumeurs persistantes veulent que l'on tire plusieurs ficelles, dans les coulisses, afin de remplir les conditions imposées par les Français comme prix de l'évacuation de la Ruhr.

Les Belges n'appuient pas les Français. Le premier ministre Theunis déclare franchement ne pas vouloir prolonger le séjour des troupes belges dans la Ruhr parce que le peuple de son pays est fatigué des dépenses encourues.

Les industriels allemands, les fabricants de teintures en particulier, sont vivement opposés aux demandes de teintures que la France exi-

ge avant 1930. Le conseil des quatorze a aussi discuté en vain, hier après-midi, plusieurs autres questions se rapportant aux livraisons. Les Français cherchent à préciser d'avance les clauses du nouveau traité commercial qu'ils négocieront bientôt avec l'Allemagne. La lutte est gigantesque entre les différents délégués et les experts des deux pays.

L'ambassadeur américain, F. B. Kellogg, a annoncé à une réunion des délégués alliés, hier, que le gouvernement américain désire être représenté à la conférence des ministres des finances alliés qu'on tiendra à Paris prochainement pour discuter la répartition des sommes reçues de l'Allemagne. M. Houghton, l'ambassadeur américain en Allemagne, partira aujourd'hui pour Berlin. Il a dit que la conférence fait des progrès très encourageants.

M. Stresemann, ministre allemand des affaires étrangères, désire retourner à Berlin. Il espérait pouvoir exposer les résultats de la conférence au Reichstag au commencement de la semaine prochaine, car il y a un certain malaise dans la capitale allemande au sujet de ce retard.

CHOSSES MUNICIPALES

Le programme est exécuté

LA VILLE ENTREPREND DE VASTES TRAVAUX DE VOIRIE QUI DÉPASSERONT LA SOMME DE TROIS MILLIONS ET DEMI — LES TERRAINS DE JEUX SONT FREQUENTES

Les ingénieurs de la voirie poursuivent avec célérité l'exécution du vaste programme qu'ils ont préparé au cours de l'hiver; les travaux de réfection comme de réparation marchent de pair avec la confection de nouveaux pavages et des trottoirs. Une équipe de dix-huit cents hommes est employée dans les divers chantiers; à cela il faut joindre près de six cents hommes sous les ordres des entrepreneurs qui ont obtenu des contrats.

Actuellement, les travaux de pavages et de trottoirs sont exécutés dans les rues suivantes: Amherst, Préfontaine, Bordeaux, Cartier, Vienne, Saint-Denis, boulevard Gouin, boulevard des Ormes, Marquette, Dorchester, de Beaver Hall, au carré Dominion, Craig de St-Denis au carré Victoria; Champigny, 1ère avenue, Rosemont, Archibald, Boucher, Grey, Harvard, Iberville, Moreau, Rivard. Il y a aussi des travaux de moindre importance dans quelques autres rues et dans plusieurs ruelles.

Le directeur des travaux publics n'entend pas en rester là; de nouveaux crédits seront votés à la prochaine séance du conseil pour l'exécution d'autres travaux, dont la liste dépasse le demi-million de dollars. La saison actuelle aura vu une série de travaux permanents de voirie s'élever à au-delà de trois millions et demi.

Parmi les nouvelles demandes de crédits, on relève les suivantes: Trottoirs: — rue Notre-Dame de la rue Montcalm à la rue Delormier; rue Saint-Patrice de la rue Atwater à la rue Grand-Tronc; rue Beatty de la rue Notre-Dame aux limites nord; rue Ermscliffe de l'avenue Monkland à la rue Terreboune; rue Delormier du boulevard Gouin, à la rue Nelson, rue Craig, du carré Victoria à la rue Saint-Antoine et la petite rue Craig.

Pavages: — rue Richmond, de la rue Notre-Dame à la rue Basin, et rue Dagenais de la rue Desourcelles à la rue Saint-Rémie.

LES TERRAINS DE JEUX

A l'île Sainte-Hélène, hier, plus de cinq mille enfants ont pris part au premier pique-nique organisé par la ville; ce fut une fête organisée avec soin par le docteur J.-P. Gadbois, surintendant des terrains de jeux et couronnée de succès. Les pique-niques municipaux se suivront maintenant de semaine en semaine, tous les mardis et jeudis, jusqu'à la fin des vacances.

Le parc de l'île fermera ses portes au public, après la fête du Travail, le 1er septembre, et les enfants devront se rejeter sur les terrains de jeux de la ville pour prendre leurs ébats.

Ces terrains municipaux sont déjà très fréquentés; au cours du mois de juillet, 548,999 enfants ont joué sur les huit principaux terrains de jeux de la ville, tandis que pendant la même période 189,635 hommes, femmes et enfants ont profité des quinze piscines municipales.

Parmi les terrains de jeux, le parc Mance semble être le plus en vogue chez les jeunes. Il a été fréquenté au cours du dernier mois par 192,265 enfants dont 112,010 garçons et 80,245 filles. Immédiatement après lui, le plus populaire a été le parc Lafontaine où l'on a compté 174,735 enfants dont 97,350 garçons et 77,385 filles. Le parc S. Henri qui a été fréquenté par 68,175 enfants vient en troisième lieu.

Les autres terrains sont de dimensions restreintes et moins bien outillés d'appareils de jeux. Ainsi au carré Dufferin le mois de juillet a vu 45,010 enfants; au carré Richmond, 31,725; au carré Papineau, 12,810; au carré Saint-Patrice, 9,595. Le nombre total des garçons qui ont fréquenté les terrains de jeux a atteint 309,780 tandis que celui des filles a été de 237,210.

Pour les bains publics, le plus fréquenté a été le bain Dagenais. Turner où l'on a compté pendant le mois de juillet 28,203 baigneurs. Le bain Gallery vient en deuxième place avec 24,625. Le bain d'Hoche-laga occupe le troisième rang avec une assistance de 21,889, et il est suivi de près par le bain Lévesque avec 21,492. Le bain de Maisonneuve vient en sixième place avec 15,563 baigneurs, après le bain S. Denis où l'assistance a été de 15,958. Puis viennent le bain de la 15e, Emard avec 10,342, le bain O'Connell avec 10,142, le bain Hushon avec 9,838, le bain Lapointe-Létourneau avec 9,648, le bain Rubinstein avec 7,250, le bain Turcot avec 4,236, et le bain S. Louis avec 3,902. Le total des baigneurs a été de 189,635 et sur ce nombre on compte 139,388 enfants, 41,249 hommes et 8,998 femmes.

L'ENTRETIEN D'UN BOULEVARD

Les maires et les conseillers des trois municipalités de Pointe-Clair, de Dorval et de Beaconsfield, ont tenu hier une réunion conjointe dans le but d'être relevés de l'obligation d'entretenir le boulevard qui traverse les trois municipalités et qui fait partie de la route Mont-Toronto. Les frais d'entretien de ce tronçon de route dépassent \$35,000 par année et les municipalités veulent rejeter ce fardeau sur le ministère provincial de la voirie, vu qu'il s'agit d'une route nationale.

On a décidé d'organiser une délégation conjointe auprès de M. Perron, ministre de la voirie, pour l'intéresser de l'affaire.

La récolte en Alberta

Calgary, 13 — "S'il fallait en croire les rumeurs qui ont circulé depuis quelque temps au sujet de la récolte dans l'Alberta, il n'y aurait absolument rien dans cette province cette année," déclarait hier M. Charles Murphy, gérant-général des lignes de l'Ouest du Pacifique Canadien, à un journaliste qui l'interrogeait sur la question des perspectives de la récolte dans les prai-

En Irlande

LE BILL DES FRONTIERES SUBIT SA PREMIERE LECTURE AU DAIL

Les représentants de l'Etat ont voté en faveur de cette mesure présentée par le président Cosgrave dans un vote de 64 à 10 — Ce dernier dénonce une certaine presse qu'il qualifie d'anti-irlandaise.

Dublin, 13 (S.P.A.) — Le président Cosgrave a présenté au Dail Eireann hier après-midi un bill semblable à celui déposé à la Chambre des communes pour légaliser la création d'une commission des frontières conformément à l'article 12 du traité anglo-irlandais. Ce bill ratifie également l'accord conclu entre le président Cosgrave et le premier ministre anglais.

La première lecture du projet de loi a été votée par 64 voix contre 10. Le nouveau parti national a voté en faveur de la motion après avoir reçu de M. Cosgrave la promesse que la mesure ne serait pas adoptée avant qu'elle le soit à la Chambre des communes.

Le président Cosgrave annonça que lorsque le Dail en aurait fini avec ce bill il proposerait l'ajournement au 21 octobre. Il dénonça les calomnies et les faussetés que ne cesse de mettre en circulation la presse anti-irlandaise.

"Le cartel de la presse en Angleterre, dit-il, emploie des méthodes jusqu'ici inconnues dans le journalisme. Aucune machination n'a été trouvée pour mesquiner ou trop noircir pour rallumer l'étincelle des passions de parti".

Le président employa la majeure

partie de son discours à discuter cette monstrueuse invention, la théorie des deux nations, l'Irlande et l'Ulster.

L'Ulster, dit-il, fait partie de l'Irlande, il a toujours consenti à entrer en négociations mais le traité laisse le choix au peuple.

Il est erroné de dire que l'Etat libre veuille s'annexer des territoires ou imposer sa volonté aux populations. Le gouvernement britannique n'a jamais hésité à donner suite à la lettre et à l'esprit du traité.

M. Cosgrave a affirmé que le bill offrirait une solution simple et effective de la situation. Rien au cours de son entrevue avec sir James Craig ne lui permit de dire qu'on peut compter sur une proposition raisonnable. M. Craig n'a pas bougé d'un pouce et s'il ne change pas d'attitude, il ne sert de rien de continuer les entrevues.

M. Cosgrave croit que la Chambre des communes adoptera le bill irlandais, mais si elle refuse, une nouvelle situation se présentera.

Le chef ouvrier Tom Johnson parla contre la motion de M. Cosgrave, disant que le temps était venu pour l'Etat libre de prendre en mains ses destinées.

Les quatorze articles du programme électoral de M. Davis

Le candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis promet l'application de la loi de prohibition, l'adhésion de son pays à la Cour permanente de justice internationale, la suppression du travail des enfants et du trafic des stupéfiants, la réduction des impôts et la revision du tarif douanier.

Clarkburg, Virginie Occidentale, 13 (S.P.A.) — Lors de la notification de M. Davis comme candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, ce dernier a énuméré les points suivants de son programme électoral:

"Un gouvernement honnête, impartial et juste autant que la chose est humainement possible.

"Opposition à tout défi lancé aux garanties constitutionnelles de la liberté religieuse, d'où qu'il vienne et quel qu'il soit, organisé ou non organisé.

"Applications de toutes les lois y compris l'amendement de prohibition.

"Aide à l'agriculture par le moyen d'une revision du tarif douanier.

"Réduction des impôts et revision du tarif douanier.

"Economies gouvernementales; maintien de l'égalité des traitements des fonctionnaires par rapport aux émoluments accordés aux positions correspondantes dans les sociétés privées.

"Adhésion à la Cour permanente de justice internationale.

"Coopération officielle à toutes les tentatives légitimes émanant soit de la Société des nations ou d'autre source, tendant à la diminution des chances de guerre, à la réparation des dommages de guerre, à faciliter le désarmement et à améliorer le bien-être de l'humanité.

"Maintien des moyens d'une défense nationale adéquate, jusqu'au jour où la raison pourra remplacer la force.

"Protection des droits de l'ouvrier à s'organiser et discuter collectivement en vue de salaires suffisants gagnés dans de saines conditions de travail.

"Protection des femmes, et des enfants contre la rapacité humaine et les lois injustes.

"Suppression du travail des enfants et du trafic des stupéfiants.

"Conservation de toutes les ressources naturelles du pays.

"Traitement reconnaissant à accorder à nos vétérans de guerre, particulièrement à ceux qui furent blessés et meurtris au service du pays et dont la confiance a été si cruellement trahie.

"Avant cette cérémonie, tous les Ruthènes de la ville assisteront à la messe célébrée par Mgr Budka, archevêque ruthène du Canada.

Deux cents prêtres venus de toutes les parties du pays assisteront au choeur de la cathédrale S. Mary's. S. G. Mgr MacNeil, archevêque de Toronto, était au trône.

Le R. P. Burke, de Toronto, a prononcé l'oraison funèbre.

Il y a eu cinq absoutes; par Mgr O'Neill, Peterboro; Mgr Scollard, Saint-Jacques; Mgr Spratt, Kingston, et Mgr MacNeil, Toronto.

SAINT-JOSEPH-D'ALMA, 13 (S. P. C.). — La compagnie Price commencera sous peu l'érection d'une nouvelle fabrique de pâte mécanique ici. Le 5 juillet, la compagnie demandait un permis à la municipalité et peu de temps après la permission lui était accordée.

On s'attend que la livraison commencera vers le milieu du mois et que cinq à six cents hommes y trouveront de l'ouvrage. Ce nombre s'accroîtra à mesure que les travaux avanceront.

Le rendement sera graduellement accru jusqu'en 1929 alors qu'il sera de six cents tonnes. L'usine sera construite en face du village de Saint-Joseph-d'Alma, sur le bord de la rivière.

ries. "Je ne suis pas venu de ce côté-ci depuis le mois de mai, et réellement, je m'attendais à ce voyage à trouver tout brûlé par le soleil et le manque de pluies. Mais je dois vous avouer que je suis des plus favorablement surpris, après les rapports qui nous ont été faits à tort à travers, de trouver la région avec une aussi bonne mine. Pour peu que vous continuez à avoir une bonne température, votre récolte sera plus que satisfaisante en dépit des rumeurs affirmant le contraire. Il est encore un peu tôt pour fixer un chiffre quant au rendement total, mais l'on a tout lieu maintenant d'avoir confiance." Dans tous les cas, le Pacifique Canadien s'attend à une bonne récolte en Alberta et se prépare en conséquence.

M. Murphy s'est aussi déclaré enchanté d'avoir trouvé les troupeaux de bestiaux dans un état aussi florissant. Le fourrage est abondant et les animaux sont gras.

Choix de deux routes pour Ottawa

Le choix de deux routes permet aux clients du Chemin de fer National du Canada de prendre l'une pour aller et l'autre pour le retour, ce qui ajoute de l'intérêt et de la variété au voyage.

Les trains partent de Montréal, (gare Bonaventure), à 8 h. 15 a.m. à 4 h. p.m., à 6 h. 40 p.m. et à 10 h. 15 p.m. tous les jours. Du terminus du tunnel à 12 h. 45 p.m. tous les jours sauf le dimanche. Service également commode dans l'autre direction. Wagons-observatoire-buffet-salon aux trains.

Pour autres renseignements, retenue de places, etc., s'adresser à n'importe quel agent ou au bureau des billets de la ville du Chemin de fer National du Canada, 230, rue Saint-Jacques, téléphone Main 3620. (rec.)

Téléphone EST 8000

Dupuis Frères

SAMEDI, NOS MAGASINS SERONT OUVERTS JUSQU'A 10 Hrs

POUR LA RENTREE DES CLASSES

ETOFFES NOIRES POUR ROBES D'ECOLIERES, COSTUMES Etc.

SERGE 54 POUCE
Texture tout laine de bonne pesanteur et qualité spéciale pour robes d'écoles, jupes, etc., etc., nuances bleu marine et noir, prix régulier 1.49 pour... 89

ARMURE NOIRE
Texture tout laine de 36 poudres; surface cailloux; belle qualité appropriée pour robes d'écoles, costumes de couvent, etc., etc. Prix rég. 1.49 pour... 95

CREPE MAROCAIN
Texture tout laine, d'importation française; 40 pces; moyenne pesanteur appropriée pour jupes plissées, etc., etc. Prix rég. 1.95 la vge pour... 1.29

SERGE FRANÇAISE
Texture noire de la meilleure laine botany; très en demande pour jupes ou robes; prix régulier 3.50 la vge pour... 2.49

—Au rez-de-chaussée

Important pour les Ecoliers

Nous sommes les fournisseurs officiels du costume réglementaire de tous les collèges classiques et de la plupart des collèges commerciaux de la province ecclésiastique de Montréal.

Bottines pour Ecoliers

Le plus beau choix que vous puissiez désirer; cuir noir ou brun; prix variés de 2.95 à 5.95

SOULIERS du Jardin de l'Enfance, pour garçonnets; cuir verni, de bonne qualité; forme large Blucher ou Balmoral; pointures: 11 à 2; la paire 2.95

GRATIS
Nous donnerons avec chaque achat de 2.95 et plus, une brosse à chaussures valant... 25

—Au rez-de-chaussée

Chaussures pour Ecoliers

BOTTINES en chevreau noir ou cuir mat; modèles lacés ou boutonnés; tige haute; semelle double; chaussures durables. Pointures: 8 à 10 1/2... 1.98

CHAUSSEURES marques MacFarlane et Packard; veau ou chevreau noir; modèles lacés ou boutonnés; semelle cousue Goodyear. Pointures: 8 à 10 1/2... 3.45 et 3.95

11 à 2... 2.79

GRATIS
Avec chaque achat de 3.00 et plus à ce rayon, nous donnerons 6 paires de lacets ou une bouteille de vernis.

—Au premier, en haut

Pour Fillettes

ROBES en lustré noir appropriées pour l'école; modèle avec corsage à plis Gibson; col haut, manches longues et jupe plissée; âges: 6 à 14 ans; spécial... 4.98

Même modèle en serge tout laine... 5.98

ROBES en serge noire de laine botany de magnificence; confection parfaite; choix de modèles appropriés pour différents couvents ou écoles; jupes à plis bien pressés; âges: 6 à 16 ans; spécial... 9.98

Mallettes pour Ecoliers, Ecolières

MALLETES recouvertes en fibres; brun ou noir; monture en acier; coins métalliques; fermoirs cuivres; plaquette pour inscrire le nom.

12 poudres... 98

14 poudres... 1.10

—Au premier, en haut

GRANDE VENTE DE BLOUSES pour GARÇONS

Coupe parfaite; modèle avec col ouvert ou fermé. Le plus beau choix de tissus jamais offert: popeline, pongée, madras à rayures de sole, crêpon, fine percale, etc., grande variété de jolis dessins à rayures et nuances unies; écu, crème et blanc; âges: 6 à 16 ans; qualité de 1.98 pour... 98

—Au rez-de-chaussée

Avant la Rentrée des Ecoliers

Complets à 2 Culottes pour garçons de 9 à 17 ans; nouveaux modèles.

Tweed chiné gris tout laine; 9.95

spécial... 12.95

Tweed rayé gris ou brun tout laine; spécial... 12.95

Cheviote bleu marine tout laine de qualité supérieure... 14.95

GRATIS
Nous donnerons un cadeau avec chaque achat d'un de ces complets.

CULOTTES BOUFFANTES

en tweed chiné gris foncé, pour garçons de 8 à 16 ans; qualité de 2.00 pour... 1.39

—Au premier, en haut

Pour couvrir les livres de classes

TOILE cirée noire ou de nuances variées; 45 poudres de largeur; la verge... 60

FEUTRE VERT ou de nuances variées, pour couvrir livres ou divers objets; largeur 72 poudres, la verge... 1.75

—Au rayon des fournitures de maison

—Au troisième, nouvelle annexe

Vente de Trois Jours au Rayon des Menus Articles -- 5 pour 4 --

Durant ces trois jours, à chaque client achetant 4 articles d'une même sorte, nous donnerons gratuitement le cinquième.

—Au rez-de-chaussée

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

E. N. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A. J. Dugal, Directeur-Gérant

rues Sainte-Catherine, D'Assommoir, Saint-André et Saint-Christophe.

(rec.)

Alphonse XIII réproue les alarmistes

Le roi d'Espagne dit que les dernières nouvelles sur la prétendue situation alarmante dans son pays sont le fait de gens dépités et intéressés.

Santander, 13 (S.P.A.) — Au cours d'une conversation avec quelques personnages, le roi Alphonse aurait nié, hier, que l'Espagne soit menacée d'une crise politique. Il prétend que ces rumeurs sont émises par certains journaux qui sont opposés au directeur parce que ce dernier a aboli les subsides que l'ancien régime accordait aux publications. Il a dit qu'on n'avait pas aboli la représentation populaire

L'Egypte concentre ses troupes

On a découvert un complot auquel la Turquie participerait pour renverser le régime actuel.

Le Caire, 13 (S.P.A.) — On rapporte que l'Egypte a concentré secrètement des troupes dans les ports et en particulier à Alexandrie. Le gouvernement laisse entendre que lors de l'enquête qui a suivi l'attentat contre Zaglou-pacha, on a découvert un complot, dans lequel la Turquie entrerait pour renverser le régime actuel en Egypte. D'un autre côté, on constate que

M. Smiddy est accepté par Washington

DUBLIN, 13 (S. P. A.). — M. Desmond Fitzgerald, ministre des affaires étrangères, a annoncé au Dail, hier, que le gouvernement de l'Etat libre avait été informé que les Etats-Unis avaient accepté le professeur Timothy A. Smiddy comme représentant de l'Etat libre à Washington. Il ajouta que le professeur Smiddy recevrait ses lettres de créance incessamment.

On veut faire la lutte à M. Oliver

NELSON, Colombie anglaise, 13. — Les conservateurs, les progressistes et les ouvriers du comté de Nelson se réuniront ce soir pour s'entendre sur le choix d'un candidat des trois partis politiques pour faire la lutte au premier ministre Oliver à l'élection du 23 août.

Au poste d'inspecteur de banques

OTTAWA, 13 (S. P. C.). — Le Citizen croit savoir que le gouvernement songe à nommer M. Grant-S. MacIntyre, de Toronto, surintendant des agences de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, inspecteur général des banques. Un traitement de \$25,000 par année a été autorisé par le parlement.

Le cardinal Mercier n'est pas plus faible

BRUXELLES, 13. — Les dernières nouvelles du cardinal Mercier sont que l'éminent prélat n'est pas plus faible. On sait que ses médecins lui ont prescrit un repos complet.

Le prochain vice-roi des Indes

LONDRES, 13 (S. P. A.). — On parle du prince Arthur de Connaught pour le poste de vice-roi de l'Inde. Lord Reading, le vice-roi actuel, se retirera sous peu, probablement, bien qu'il lui reste encore douze mois pour finir son terme d'office.

Les instituteurs au terme de leur voyage

Vancouver, 13 — "Nous voyons ici une fédération d'instituteurs, non pas du Canada simplement, mais de l'Empire tout entier," déclara M. F. G. Lister, président de l'Association des instituteurs de Vancouver, au banquet offert aux instituteurs de toutes les parties du Canada venus par trains spéciaux du Pacifique Canadien pour assister à leur congrès annuel qui s'est ouvert ce matin à Victoria. Le banquet ainsi que la réception qui le suivit, eurent lieu à l'hôtel Vancouver, le luxueux hôtel du Pacifique Canadien où les instituteurs se retirèrent durant leur séjour en cette

ville. Le maire Owen de Vancouver, souhaita la bienvenue aux visiteurs de la part de la ville et plusieurs autres discours furent prononcés, dont un en français par Mlle Catherine MacKenzie de Montréal.

Les instituteurs sont arrivés officiellement cet après-midi au Palais du Gouvernement et leur première réunion régulière du congrès aura lieu ce soir. L'hon. J. B. McLean, ministre de l'Instruction Publique dans le gouvernement de la Colombie Anglaise; le maire Hayward de Victoria et M. E. S. Martin, président de la Fédération des instituteurs de la Colombie Anglaise, leur souhaiteront la bienvenue dans la capitale de la province.